

**DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU**

**D-2013/487****Cimetière Protestant de Bordeaux. Travaux. Subvention d'équipement. Décision. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Cultuelle de l'Eglise Protestant Unie de Bordeaux a engagé un plan de rénovation et d'embellissement du cimetière protestant situé 193, rue Judaïque à Bordeaux.

L'association sollicite la participation de la Ville pour la remise en état de sépultures patrimoniales de nombreuses personnalités protestantes qui ont fait la grandeur de Bordeaux (hommes politiques, scientifiques, artistes...). Ces travaux sont estimés à 60 000 euros TTC réalisés sur trois ans. Une première tranche à hauteur de 20 000 euros TTC est programmée en 2013, dont le plan de financement serait le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Ville de Bordeaux	10 000,00 euros
Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Bordeaux	10 000,00 euros

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe fixant les conditions de la participation financière de la Ville dans cette opération. Le versement de la participation de la Ville à l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Bordeaux, propriétaire du cimetière, à hauteur de 10 000 euros, se fera par acompte de 80% à la date de prise d'effet de la convention ; le solde à l'achèvement des travaux, sur justification des dépenses réalisées. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, nous avons 12 délibérations. Je vais rapidement les passer en revue.

La 487 est la participation à une remise en état de sépultures patrimoniales de personnalités protestantes aillant marqué l'histoire de la Ville.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'observations ?

Pas d'oppositions sur le cimetière protestant ?

(Aucune)



**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Bordeaux portant financement des travaux de remise en état des sépultures patrimoniales de personnalités ayant fait la grandeur de Bordeaux au cimetière sis rue Judaïque.**

**Entre les soussignés :**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ et reçue en préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_ .  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

**et :**

L'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Bordeaux, représentée par son président, monsieur Laurent BARRAUD, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Presbytéral en date du \_\_\_\_\_ .  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

**Préambule**

L'Association Cultuelle de l'Eglise Protestant Unie de Bordeaux a engagé un plan de rénovation et d'embellissement du cimetière protestant situé 193, rue Judaïque à Bordeaux. En particulier, la remise en état de sépultures patrimoniales de nombreuses personnalités protestantes qui ont fait la grandeur de Bordeaux (hommes politiques, scientifiques, artistes...).

La ville de Bordeaux participe au financement de cette opération, devisée pour un montant total de 20 000,00 euros TTC.

Ceci préalablement validé, il est exposé ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

L'Association est maître d'ouvrage des travaux de remise en état des sépultures patrimoniales du cimetière protestant sis 193, rue Judaïque à bordeaux.

La Ville apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 à hauteur de la somme forfaitaire de dix mille euros (10 000 € TTC).

**ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

L'Association s'engage sur simple demande de la Ville, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

**ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

Le versement de la participation de la Ville à l'Association se fera par acompte de 80% à la date de prise d'effet de la convention ; le solde à l'achèvement des travaux, sur justification des dépenses réalisées.

**ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey Berland à Bordeaux pour la Ville,
- au 32, rue du commandant Arnoult à Bordeaux pour l'Association

Le Maire

L'Association

**D-2013/488**

**Elaboration de conventions et avenants liant la Ville à divers opérateurs culturels. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de notre séance du 24 juin dernier, vous avez autorisé M. Le Maire à attribuer, dans le cadre de la Décision Modificative n°1, des subventions à divers opérateurs culturels bordelais.

Ainsi, 43 500 euros ont été votés au bénéfice de l'association « La Manufacture Atlantique », cette subvention représentant un soutien complémentaire aux 146 500 euros déjà attribués à cet opérateur dans le cadre du Conseil Municipal du 28 janvier dernier.

De même, 62 748.86 euros ont été inscrits au bénéfice du « Théâtre National Bordeaux Aquitaine », cette enveloppe correspondant, à l'image des exercices précédents, au remboursement des fluides réglés par cette structure.

Enfin, dans la perspective de la seconde édition du Festival International du Film Indépendant de Bordeaux, 50 000 euros ont été attribués à l'association « Semer le Doute », porteuse de cette manifestation.

Afin de permettre le versement de ces participations financières, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à élaborer et signer les avenants et conventions de partenariat correspondants.

Amendement proposé par Mr le Maire portant la subvention à l'association "Semer le Doute" de 50 000€ à 65 000€.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La délibération 488 fait suite à la DM1 qui a attribué un certain nombre de subventions à des associations :

A la Manufacture Atlantique, 43.500 euros.

Egalement pour le TNBA le remboursement des fluides, comme c'est le cas chaque année, à hauteur de 62.748,86 euros.

Et s'agissant du Festival International du Film Indépendant de Bordeaux, il vous est proposé d'augmenter la demande initiale et l'acceptation initiale de 50.000 euros à 65.000 euros pour tenir compte de l'importance de l'évolution de ce festival et de la participation active de certaines collectivités dont notamment le Conseil Régional.

**M. LE MAIRE.** -

Donc un amendement sur la délibération qui porte la subvention au FIFIB de 50 à 65.000 euros. C'est vrai qu'il a pris après sa première édition de l'an dernier une ampleur encore beaucoup plus considérable. Je pense qu'il faut l'accompagner parce que cela a été dès sa première édition une réussite.

Cette année le jury sera présidé par Anne Parillaud. Plusieurs films de Roman Polanski seront diffusés. Donc c'est un festival qui vraiment conquiert une forte influence.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, très rapidement pour profiter du fait qu'on parle de la Manufacture.

Concernant les nouvelles de ce lieu, elles ne sont pas très bonnes. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point, M. DUCASSOU ?

A la lecture de la presse la dernière fois et selon les échos des acteurs culturels, voire du public, il y a quelques inquiétudes à avoir sur ce lieu.

**M. LE MAIRE.** -

Oui, il y a des inquiétudes à avoir sur ce lieu. Je le confirme pour deux raisons très précises, c'est que l'Etat a sensiblement diminué la participation qu'il lui apporte, M. DUCASSOU a peut-être les chiffres, et de même pour ce qui concerne le Conseil Général, ce qui déstabilise complètement la Manufacture Atlantique.

Par ailleurs cet établissement a été, il faut bien le dire, assez mal géré dans la période précédente par le responsable de l'association de la Manufacture de Chaussure qui avait accepté de prendre à sa charge toute une série de travaux qui relevaient en fait du propriétaire.

Donc nous sommes devant cette situation. J'ai vraiment tiré la sonnette d'alarme auprès de la DRAC pour dire que cette Manufacture d'abord présentait une offre culturelle extrêmement intéressante, qu'elle jouait un rôle très important dans le quartier et qu'il fallait la sauver.

La Ville fait beaucoup, mais nous ne pouvons pas tout faire tout seuls. Il est absolument essentiel que l'Etat d'un côté et les collectivités territoriales de l'autre puissent nous accompagner.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus. Je voulais simplement vous signaler, puisque vous avez posé une question sur les délibérations dans le domaine culturel sur lesquelles on intervenait, qu'on n'intervenait que sur la 488. Donc en ce qui nous concerne nous n'intervenons plus sur les autres délibérations qui sont présentées par M. DUCASSOU.

**M. LE MAIRE.** -

Ce qui veut dire que vous votez pour ?

**M. HURMIC.** -

Oui. Mais par contre sur la 488 je voulais intervenir.

**M. LE MAIRE.** -

Je vais vous donner la parole. Mais sur les autres je ne vous interrogerai pas ?

**M. HURMIC.** -

Sur les autres non.

**M. LE MAIRE.** -

D'accord.

Sur la 488.

**M. HURMIC.** -

Sur celle-là je vais dire un mot que je n'avais pas prévu de dire, par rapport à votre intervention.

Vous dites que le financement de l'Etat sur cette structure-là, comme sur un certain nombre d'acteurs culturels, effectivement est appelé à diminuer.

On a essayé de se renseigner sur les raisons pour lesquelles un certain nombre de subventions seront versées en baisse à des acteurs culturels, notamment locaux : c'est que l'Etat n'a pas baissé du tout loin de là les fonds attribués à la culture en général, mais qu'il a décidé d'accentuer l'aide à l'éducation culturelle. Cela fait partie des charges régaliennes de l'Etat.

Je pense que dans le domaine culturel c'est un véritable challenge que l'éducation culturelle soit davantage soutenue dans ce pays qu'elle ne l'a été. Donc à budget constant il y aura une préférence au profit de ce type d'activité, qui se fera vraisemblablement au détriment d'un certain nombre d'acteurs culturels locaux sur lesquels les collectivités locales devront effectivement maintenant envisager de verser le complément.

Voilà ce que je voulais dire sur cette intervention en baisse de l'Etat.

**M. LE MAIRE.** -

En d'autres temps j'aurais entendu des hurlements contre le désengagement de l'Etat. J'observe que maintenant vous nous demandez de prendre le relais. Les collectivités territoriales ne pourront pas augmenter tous azimuts et indéfiniment leurs participations à un moment où les dotations de l'Etat baissent et où on nous charge de dépenses complémentaires considérables.

Nous aurons l'occasion de reparler l'an prochain des rythmes scolaires notamment.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Je voulais apporter un certain nombre de précisions sur la Manufacture Atlantique où il semble que tout soit mis encore sur le dos des autres, c'est-à-dire le Conseil Général et l'Etat.

**M. LE MAIRE.** -

Non. Il ne s'agit pas de se défausser, il s'agit de donner les chiffres.

**M. RESPAUD.** -

Ce n'est pas nouveau la baisse d'un certain nombre de crédits. Au TNT d'abord, puis maintenant à la Manufacture Atlantique.

C'est vrai que vous avez raison, le Département de la Gironde a baissé sa subvention comme à l'ensemble du secteur culturel, mais il était bien convenu avec le directeur actuel de la Manufacture Atlantique que son fonctionnement devait s'appuyer principalement sur une articulation Ville / Etat, la part du Conseil Général restant relativement marginale.

En ce qui concerne la baisse de la participation de l'Etat, ce n'est quand même pas nouveau, cela avait été baissé avant l'arrivée de M. Maragnani. C'est ce qui avait d'ailleurs justifié en grande partie la démission du précédent directeur. La DRAC avait annoncé dès 2009 que les subventions baisseraient progressivement sur 4 ans. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Les raisons de cette baisse c'était que le TNT n'était pas conventionné dans le cadre d'un label national et que dans ce cas la part des collectivités locales, notamment de la Ville, devait être largement prépondérante. Et le nouveau directeur Frédéric Maragnani était bien informé des intentions de baisse de l'Etat. C'est un pari qu'il a pris explicitement. Je crois que ça, il faut le dire.

Un autre élément à prendre en ligne de compte c'est la question de l'immobilier. La Manufacture de Chaussure appartient à la famille Mauduit et le théâtre est locataire pour un montant annuel qui dépasse les 50.000 euros. C'est une charge très lourde qui vient s'ajouter aux 50.000 euros de fluides et d'entretien.

La Ville s'était engagée à acheter ces locaux.

Il a engagé les travaux de rénovation nécessaires notamment en termes d'isolation. Ce n'était pas fait et donc le précédent directeur s'était peut-être un peu trop engagé dans des travaux surtout d'isolation. De ce fait c'est vrai que le budget est lourdement plombé et les locaux se dégradent.

Certes, il ne faut pas donner le beau rôle à la Ville de Bordeaux. Elle augmente la subvention, mais elle sait pertinemment que c'est insuffisant pour un tel établissement.

Il ne suffit pas de donner des subventions à un établissement et de le laisser se débrouiller avec ses difficultés. Il faut aussi le soutenir en l'accompagnant et en le défendant devant le ministère. En clair, si la Ville de Bordeaux l'avait souhaité, si elle s'était engagée franchement pour un projet innovant à la Manufacture Atlantique elle aurait su convaincre l'Etat de maintenir au moins son financement comme il l'a fait dans d'autres dossiers.

Vous dites que l'Etat baisse ses subventions, mais moi je vois que dans trois délibérations que va nous présenter M. DUCASSOU : la 491 Bordeaux Ville d'Art et d'Histoire, 492 Echanges artistiques internationaux, 496 Archives Municipales de Bordeaux, il y a des demandes de subvention à l'Etat. C'est vrai que l'Etat maintient un volant de subventions important pour Bordeaux. Il aurait pu le faire ici également si la Ville avait été beaucoup plus convaincante à son égard.

(Rires - Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Le dossier du rachat des locaux à la famille Mauduit étant enterré, c'est vrai que la situation de la Manufacture Atlantique est d'autant plus fragilisée. Et ce rachat ne dépend que de Bordeaux.

Je dis qu'il y a une part de cynisme de la part de la Ville qui veut apparaître comme un soutien, mais elle sait que la situation n'est pas tenable pour la Manufacture.

**M. LE MAIRE.** -

C'est un grand plaisir de vous écouter, M. RESPAUD...

**M. RESPAUD.** -

Je vous conseille effectivement de m'écouter et de prendre des notes...

**M. LE MAIRE.** -

Oui, oui, je vous écoute, mais ça me fait marrer. C'est ça que je voulais vous dire quand c'est un grand plaisir...

**M. RESPAUD.** -

Je ne simplifie pas la situation.

Je termine sur un autre point. Je crois qu'on ne peut pas dans ce Conseil Municipal ne pas parler d'une grande dame qui nous a quittés, Guadalupe Etcheverria...

**M. LE MAIRE.** -

Elle nous a quittés... pour Bilbao. Elle se porte très bien.

**M. RESPAUD.** -

Je souhaiterais pouvoir terminer mes phrases sans que vous le fassiez pour moi.

C'est ce que j'allais dire. Elle nous a quittés pour être directrice d'un projet culturel à Saint Sébastien, Capitale Européenne de la Culture en 2016. Une ville qu'elle connaît déjà bien puisqu'elle a été directrice du festival de vidéo-art dans cette ville, bien avant de devenir en 1991, il y a près de 20 ans, directrice de l'Ecole des Beaux Arts, puis de l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux.

Elle a écrit beaucoup sur l'art contemporain et l'enseignement de l'art contemporain. Et beaucoup qui sont sortis de son établissement, on pense à Nicolas Milhé, Thomas Bernard..., sont devenus célèbres.

Elle part alors que l'EPCC des Beaux Arts est en pleine crise existentielle, pour reprendre un article de notre journal préféré.

Même si elle n'avait pas toujours un caractère facile elle a conduit de nombreuses réformes.

Et je voudrais surtout attirer votre attention sur son exemple qui témoigne encore une fois qu'à Bordeaux on va souvent chercher des experts et des talents ailleurs, alors que nous avons ici une pépinière de talents qui ne demandent qu'à prendre des responsabilités.

Je lui souhaite de réussir dans sa nouvelle fonction. J'ai eu le plaisir de l'apprécier dans le cadre des réunions de l'EPCC. J'espère qu'elle réussira là-bas. Mais c'est bien la preuve que nous avons des talents à Bordeaux et qu'il faudrait peut-être leur donner plus de responsabilités. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Eh bien nous ne pouvons que nous associer à ce vibrant éloge.

Nous regrettons que Madame Guadalupe Etcheverria nous quitte. Je vous rappelle qu'elle aurait été de toute façon atteinte par la limite d'âge dans un poste public.

Elle a fait un excellent travail. Elle a bien sûr beaucoup de talent. Mais je croyais qu'il ne fallait pas que la Ville de Bordeaux se replie sur elle-même. Ça veut dire aussi qu'il faut parfois chercher des talents ailleurs.

Quant à l'exercice que vous avez fait sur la Manufacture Atlantique, ça m'a rappelé le titre du livre que j'ai signé avec Michel Rocard, « La politique telle qu'elle meurt de ne pas être ». Il y a des moments où il faut dire la vérité.

Vous vous grandiriez, M. RESPAUD, en disant : oui l'Etat se désengage et je le regrette. Ça serait bien de dire ça. Oui le Département se désengage et je le regrette. Là vous vous grandiriez parce que c'est la vérité pure.

Je prends la subvention de l'Etat, je ne vais pas remonter à 2009, mais si on remonte à 2011, elle était de 138.000 euros, en 2013 elle est de 73.000, une diminution de 47%.

Et je prends la subvention du Conseil Général, elle était en 2011 de 50.000, elle passe à 25.000, une diminution de 50%.

Pendant le même temps la Ville qui en 2011 donnait 148.500, va en donner 190.000, plus l'aide à l'investissement.

Voilà. Il faut de temps en temps rompre avec la langue de bois. Si vous nous disiez : oui je regrette le désengagement de l'Etat, oui je regrette le désengagement du Conseil Général, ça serait plus respectable que la gymnastique à laquelle vous nous avez fait assister.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Je voulais juste abonder les propos de mon collègue Pierre. Vous n'êtes pas obligé de faire des interventions à notre place...

**M. LE MAIRE.** -

J'ai quand même encore la liberté de parole. Non ?

**MME NOËL.** -

Certes...

**M. LE MAIRE.** -

Oui, bien sur.

**MME NOËL.** -

... mais vous reformulez ce que nous devrions dire...

**M. LE MAIRE.** -

Non, pas du tout. Je donne mon point de vue.

Comme de toute façon vous parlez de manière ininterrompue pendant des interventions de 5 à 10 minutes, il faut bien que je parle de temps en temps quand même.

Vous êtes très très bavards. On vient d'assister à l'éloge de Mme Etcheverria qui en aucune manière était à l'ordre du jour et je n'ai rien dit.

**MME NOËL.** -

Là c'est vous qui êtes en train de parler, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Oui bien sûr. Je revendique mon droit de parole.

**MME NOËL.** -

Je voulais simplement appuyer sur le fait que le déficit annoncé par le directeur de la Manufacture ne pouvait pas uniquement être justifié par la baisse des subventions et vous le savez. En effet il y a baisse, je ne le conteste pas du tout, mais je note simplement que le financement de l'Etat demeure important.

En tout cas il faut quand même insister sur ce point : c'est une structure qui n'est ni labellisée, ni conventionnée et qui donc a un montant de subventions qui est le plus important de toute l'Aquitaine pour une structure qui n'est ni labellisée, ni conventionnée. Je voulais simplement insister sur ce point et donc notifier que ce n'est peut-être pas la seule baisse des subventions qui pouvait justifier le déficit qui a été annoncé par le directeur de la Manufacture.

**M. LE MAIRE.** -

C'est la baisse des subventions qui justifie pour l'essentiel les difficultés actuelles.

Par ailleurs la Ville ne s'est jamais engagée à se rendre propriétaire du lieu. Si nous ne l'avons pas fait c'est parce que le propriétaire actuel a des prétentions excessives qui consisteraient à gaspiller l'argent public.

Nous essayons de lui expliquer que de toute façon il ne pourra pas vendre son bien à autre chose qu'un théâtre, mais pour l'instant nous ne l'avons pas convaincu.

M. ROUVEYRE

**M. ROUVEYRE.** -

Très rapidement sur cette délibération, Monsieur le Maire. Puisque vous nous proposez un exercice de renoncement à la langue de bois, moi je propose de vous dire qu'effectivement les investissements de l'Etat ont baissé, tout comme ceux du Conseil Général. Mais reconnaissez également que votre mentor Nicolas Sarkozy a creusé le déficit...

(Brouhaha)

**M. ROUVEYRE.** -

... de la France de 500 milliards et qu'aujourd'hui il faut payer ! Et vous participiez au gouvernement qui a creusé le déficit de la France de 500 milliards !

Donc c'était sympathique de faire des chèques en blanc, mais à un moment quand on n'a plus de financements il faut savoir ce qu'on fait.

Si vous avez de meilleures idées on aimerait vous entendre sur les choix que pourrait opérer le gouvernement, mais jusque-là vous n'en avez pas.

Deuxième élément, sur le désinvestissement du Conseil Général j'attire votre attention, et puisque vous êtes toujours dans cet exercice de renoncement à la langue de bois, sur le fait que les dépenses sociales du Conseil Général ont explosé le contexte économique que vous n'avez pas réussi à relever quand vous étiez au pouvoir, et que la loi étant ce qu'elle il faut d'abord payer nos dépenses obligatoires avant de voir ce qu'il nous reste sur nos dépenses facultatives.

Et je rappelle que la culture - je le regrette mais c'est comme ça et vous en êtes en partie responsable - fait partie des politiques volontaristes des Départements, et que vous proposiez même avec M. Sarkozy de supprimer purement et simplement la clause de compétence générale qui aujourd'hui permet au Conseil Général de financer.

Donc si jamais vous poussez jusqu'au bout l'exercice de renoncement à la langue de bois, essayez au moins de reconnaître ces éléments-là.

**M. LE MAIRE.** -

En tout cas vous n'êtes pas sur la bonne voie, parce que jeter de la poudre aux yeux en parlant du déficit dû à Sarkozy...

D'abord M. Sarkozy n'a jamais été mon mentor, tout le monde le sait bien.

Deuxièmement il y a quelque chose d'absolument honteux dans la présentation qui est faite de l'augmentation du déficit public. La crise dans le quinquennat de Sarkozy, ça n'existe pas. Les socialistes l'ont oubliée. Malheureusement elle leur revient en plein dans la gueule en ce moment.

C'est la Cour des Comptes elle-même qui explique que les deux tiers du déficit supplémentaire qui a été creusé dans cette période-là sont imputables à la crise.

Alors de grâce, pas ce genre de manipulation politicienne.

Quant à l'action du Département, c'est formidable. Le budget du CCAS de Bordeaux a augmenté de 25% depuis 2008. La subvention de la Ville à son établissement public s'est accrue de 23%. Dans le même temps, à périmètre égal la subvention du Conseil Général a baissé de 42%.....

Je vous donne les chiffres : elle était de 680.900 euros en 2008, elle est de 396.200 euros en 2013.

Voyez qu'en matière sociale le Conseil Général a de l'argent pour diffuser des tracts électoraux contre la Mairie de Bordeaux, ce qui pose d'ailleurs le problème de l'imputation de ce tract dans les frais de campagne de mon adversaire, mais il n'a pas d'argent pour subventionner le CCAS.

Alors là encore, si vous voulez qu'on rompt avec la langue de bois, on va rompre avec la langue de bois.

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Ce que vous oubliez de dire, Monsieur le Maire, c'est que le budget de la Ville de Bordeaux rapporté à son budget total est de 37% inférieur à celui de Toulouse...

(Brouhaha)

**M. ROUVEYRE.** -

Il faut regarder les chiffres ! Vous nous en balancez, moi aussi je peux le faire ! On connaît bien les chiffres !

**M. LE MAIRE.** -

Vous êtes nul, M. ROUVEYRE !

**M. ROUVEYRE.** -

Oui, complètement !

**M. LE MAIRE.** -

S'il faut comparer Bordeaux ce n'est pas à Toulouse ! Il y a 240.000 habitants à Bordeaux, il y en a 440.000 à Toulouse ! Donc si nous sommes inférieurs de 37% c'est que par habitant nous sommes très supérieurs à Toulouse !

Vous êtes nul !

(Applaudissements)

**M. ROUVEYRE.** -

Monsieur le Maire, puisque vous vous faites applaudir, essayez d'écouter ce que je vous dis. Je rapporte évidemment le budget du CCAS au budget par ville. C'est-à-dire que ces 37% sont beaucoup plus importants en valeur absolue. Mais si vous voulez qu'on discute de chiffres on se retrouve dans votre bureau ou ailleurs, et on verra bien qui a raison !

Le deuxième élément sur la part du Conseil Général, parce que là aussi on est en pleine malhonnêteté intellectuelle, sur la part du Conseil Général dans le CCAS vous oubliez de dire qu'il a pris en charge l'instruction d'un certain nombre de dossiers ! Aujourd'hui le FAJ est intégralement géré et administré par le Conseil Général. Donc la somme qu'il versait à ce titre-là l'an dernier ne se retrouve évidemment pas dans le budget de cette année !

Essayez de mettre tout sur la table, parce que nous aussi on a les chiffres !

**M. LE MAIRE.** -

Moi aussi j'ai les chiffres et je mets tout sur la table.

Le soutien à la gestion du RSA apporté par le Conseil Général a baissé de 68% entre 2008 et 2013. Il était en 2008 de 240.000 euros. Il est en 2013 de 75.000 euros.

La participation au financement du FSL pour les maisons relais a baissé de 30.000 euros.

Et pour 2014 la participation au financement du Plan Local d'Aide aux Jeunes par le Conseil Général est annoncée en baisse de 20%.

Voyez que des chiffres, j'en ai aussi beaucoup.

Evidemment il n'y a pas ça dans les tracts électoraux du Conseil Général. Mais on va les réfuter point par point.

Donc l'échauffement c'était... pas sur les classes de neige... C'était sur...

**M. DUCASSOU.** -

Sur la culture, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Là aussi sur la culture j'attends au rendez-vous nos concurrents.

Quand on nous dit qu'on ne fait rien pour la culture à Bordeaux, enthousiasme énorme pour l'exposition de Plensa. Personne d'autre ne l'a fait : mettre l'art contemporain dans la rue en mobilisant des dizaines de milliers de personnes qui ont apprécié tout ça et qui nous demandent aujourd'hui de conserver des statues !

Vive la politique culturelle de Bordeaux !

(Applaudissements)

**D-2013/489**

**Conservatoire de Bordeaux Jacques THIBAUD. Subvention de l'Etat. Demande. Encaissement. Convention. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, établissement d'Enseignement Artistique de la Ville de Bordeaux dispense chaque année des enseignements de Musique, Danse et Théâtre à 1 900 élèves en moyenne, dont 66 % sont domiciliés à Bordeaux.

L'Etat, sous le contrôle pédagogique duquel ces enseignements sont effectués, contribue financièrement au fonctionnement de l'établissement.

Pour l'année 2013, le montant de cette participation a été fixé à 255 587,50 euros (soit une diminution de 25% au regard de la subvention allouée en 2012), et représentant environ 3,37% des dépenses de fonctionnement (masse salariale comprise).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter cette subvention pour l'année 2013 ainsi que le versement éventuel d'un acompte
- à émettre un titre de recette du montant de ladite subvention- rubrique 311, nature 74718
- à signer tous les documents afférents.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La délibération 489 me permettra de répondre également à M. HURMIC. Il s'agit de la dotation de l'Etat au Conservatoire Régional de Région qui est en diminution de 25% par rapport à l'an dernier. Or, vous nous disiez que l'Etat se consacrait à l'éducation. Ce n'est certainement pas à l'éducation musicale.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD va nous expliquer que le Conseil Général augmente sa participation.

**M. DUCASSOU.** -

Il ne participe pas.

**M. RESPAUD.** -

Si vous voulez que j'intervienne je vais intervenir. Je n'avais pas prévu de le faire.

**M. LE MAIRE.** -

Ah bon. Si vous ne voulez pas... Excusez-moi, je me suis trompé. Ne vous sentez pas obligé...

Ah vous voulez y aller. Allez-y.

**M. RESPAUD.** -

D'abord ce que je voudrais dire c'est que la Ville de Bordeaux n'a pas de projets culturels depuis des décennies, donc il ne faut pas s'étonner qu'il y ait dans certains cas une diminution de crédits, d'ailleurs pas seulement de l'Etat.

Il y a une autre difficulté quand même que vous partagez, vous n'êtes peut-être pas le seul à le dire, dans le sens où l'action culturelle de la Ville reste cantonnée aux limites municipales. La complémentarité avec les autres communes de partenariats pourtant potentiellement très productifs avec la périphérie reste finalement très rare. Je crois que c'est là une piste à travailler.

Vous le disiez, on est en crise. On ne nie pas la crise. Mais la question fondamentale c'est la capacité de la Ville de Bordeaux à gérer seule un grand nombre d'institutions dont l'audience dépasse largement les limites communales.

Sur le conservatoire on nous dit - ce sont les chiffres qui nous sont fournis par M. DUCASSOU - que 66% des élèves du conservatoire sont domiciliés à Bordeaux. Ça veut dire que 33% viennent des autres communes en général situées dans la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine n'est-elle donc pas l'instance qui apparaît la plus appropriée pour gérer ces outils ?

En tout cas je crois que la formation des jeunes à l'expression artistique doit être une priorité. Tout doit être fait pour que le projet de l'école puisse se réaliser.

Là on a une chance extraordinaire, pour la première fois M. DUCASSOU nous dit : voilà le rapport d'activité de l'an passé, voilà le projet pour cette année et voilà le projet ultérieur. Je vous remercie de le faire, M. DUCASSOU. C'est la première fois qu'on a quelque chose d'aussi clair sur l'activité, puis les objectifs que poursuit le conservatoire. Je vous en remercie.

Ce que je sais c'est que nous avons un excellent conservatoire avec d'excellents professionnels. M. Portelli a un certain nombre d'idées. C'est vrai qu'il fallait du courage au départ pour lancer par exemple les scènes publiques, et d'autres manifestations.

Ce que je veux vous dire, Monsieur le Maire, c'est qu'il faut peut-être réfléchir ensemble à une autre gouvernance de ces outils, en particulier du conservatoire et d'autres outils également, qui permettrait d'avoir des moyens supérieurs pour un enseignement encore meilleur. Merci.

#### **M. LE MAIRE.** -

Merci beaucoup. Si on pouvait peut-être raccourcir les interventions on pourrait essayer de progresser un peu.

Je vais quand même répondre parce qu'on ne peut pas à la fois dire que notre politique culturelle est recroquevillée sur Bordeaux et nous expliquer que 66% des élèves du conservatoire...

Nos établissements culturels sont bien gérés et ils rayonnent sur l'ensemble de l'agglomération et au-delà. Nos musées reçoivent des écoles qui viennent de toute l'Aquitaine, le conservatoire, vous l'avez dit, l'Opéra, etc.

Nous avons un rayonnement régional et je ne demande pas mieux que de voir la Région, le Conseil Général qui devrait s'intéresser de temps en temps un peu à la culture et d'autres collectivités, nous accompagner dans tout ça.

Deuxièmement, l'idée de transférer la compétence culturelle à la Communauté Urbaine, il faudra attendre un peu. M. Sainte-Marie a joué les « Saint Jean bouche d'or » en expliquant qu'à terme Bordeaux serait un arrondissement de la Communauté Urbaine. On voit bien l'objectif, c'est d'aspirer Bordeaux et de la mettre en tutelle de la Communauté Urbaine.

Il faudra attendre 2020 pour faire ça, parce que le mode de scrutin en 2014 ce n'est pas ça. Ça se passe commune par commune et je me battrais pour que l'idée communale soit respectée et que la Communauté Urbaine n'aspire pas la totalité des compétences des communes qui la composent.

Et puis enfin je constate que notre politique culturelle à vous entendre est nulle, mais tous les équipements culturels sont formidables : l'École des Beaux Arts est formidable, le Conservatoire National de Région est formidable, et ainsi de suite.

Voyez qu'il faudrait peut-être rajuster vos arguments, parce que je vous attends au tournant sur la politique culturelle. On a un très très bon dossier. On a une très très bonne politique culturelle à Bordeaux.

**M. RESPAUD.** -

Non. Vous avez un bon apport culturel, mais une politique culturelle qui est nulle ! Il faut le dire !

**M. LE MAIRE.** -

Ah non, non...

**M. RESPAUD.** -

Il y a une offre culturelle, c'est vrai...

**M. LE MAIRE.** -

Voilà. Et ça tout le monde va vous croire.

**M. RESPAUD.** -

C'est vous qui allez chercher ailleurs les experts !

**M. LE MAIRE.** -

Monsieur l'Adjoint, je ne me souviens plus. Il y a un doute. Sur la 488 il n'y a pas eu d'oppositions ni d'abstentions. Très bien.

Sur la 489 ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

## **CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD BILAN D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2012**

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud a poursuivi la mise en œuvre en 2012 de la restructuration permettant d'installer les outils nécessaires à un développement pédagogique ayant pour thématique principale la transversalité des enseignements et des pratiques artistiques.

Ce projet, dont la structuration va se poursuivre dans la perspective du projet d'établissement 2013-2018, en préparation, permettra la mise en place d'une nouvelle organisation pédagogique, en musique, danse et théâtre, traduite dans des règlements pédagogiques. L'ensemble de ce dispositif permettra de répondre aux exigences de la formation initiale et de l'orientation professionnelle.

### **I. DIRECTION DES ARTS DE LA SCENE**

Cette direction regroupe les départements danse, chant et théâtre. Elle favorise la polyvalence des équipes enseignantes et se caractérise notamment par une émergence de nombreux projets interdisciplinaires.

#### **⇒ Le département Danse:**

Le bilan pour l'année 2012 est extrêmement positif : en effet, la formation dispensée aux élèves danseurs intègre désormais des cours de pratique vocale et corporelle. Cette évolution des contenus pédagogiques offre ainsi l'opportunité aux élèves d'aborder des thèmes et des disciplines nouveaux, conformément à la nouvelle orientation centrée sur la dimension pluridisciplinaire de la formation proposée.

Toujours d'un point de vue pédagogique, le département a également initié une réflexion sur la place donnée à l'enseignement de la musique. Cette réflexion sera utilement nourrie par la grande qualité des enseignants (accompagnateurs notamment) intervenant au sein du département.

Le travail sur le territoire a connu également de nouveaux développements, toujours au sein d'un partenariat privilégié avec les principaux acteurs culturels locaux (Opéra, Cuvier, IDDAC, etc.), mais également avec l'Education Nationale dans le cadre du projet ambitieux « T'es où - D'une rive à l'autre ».

#### **⇒ Le département Théâtre :**

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la procédure d'élaboration d'un nouveau projet pour le département théâtre, qui demeure un objectif prioritaire du projet d'établissement 2008/2013.

Le développement de l'activité pédagogique et artistique en théâtre pose cependant la question de locaux adaptés et des moyens humains et financiers supplémentaires, nécessaires à la réalisation des nouveaux objectifs fixés.

### **II. DIRECTION DES MUSIQUES**

Cette direction regroupe les départements instruments anciens, musiques actuelles/jazz et musique classique (ensemble des départements instrumentaux).

Au cours de l'année 2012, les effectifs sont demeurés stables (soit 1 641 élèves au total en 2012), la légère diminution observée au niveau des classes de cycle 3 et cycle spécialisé étant largement compensée par la nette progression des effectifs au sein du 1<sup>er</sup> cycle.

L'évolution la plus marquante a pu être observée au niveau du département MAA/jazz : en effet, les demandes d'inscription ont connu une très nette augmentation, confirmant l'intégration du département dans le paysage culturel bordelais.

Conformément à l'axe stratégique du projet d'établissement privilégiant la transversalité au sein des formations proposées, les mesures suivantes ont pu être mises en place :

- l'ouverture d'une classe de saxophone jazz,

- l'ouverture de 2 heures d'enseignement supplémentaires en piano jazz, destiné notamment aux pianistes classiques de fin de cycle 2 souhaitant s'orienter vers le jazz,
- enfin, la création d'un vrai cours de formation musicale pour les classes de musiques actuelles,

Au niveau des pratiques collectives, le regroupement des élèves des départements musique classique et MAA/Jazz au sein d'une formation commune a été encouragé. Ce procédé a ainsi contribué à favoriser le développement d'une réelle pratique pluridisciplinaire, basée sur le partage des savoirs et des expériences.

### **III. PLAN DE FORMATION DES PERSONNELS DU CONSERVATOIRE**

Volet majeur du projet d'établissement 2008/2013, le plan de formation permet d'accompagner l'innovation qui nourrit l'évolution des pratiques pédagogiques au cœur des enseignements.

Au cours de l'année 2012, sa mise en œuvre a représenté 217 jours pour un total de 127 agents, et s'est réparti entre deux volets complémentaires :

#### **- Volet 1 (commun à tous les agents) :**

Cette formation a porté sur l'évaluation des pratiques pédagogiques, les groupes de travail associant personnels enseignants et non enseignants au sein de modules de 3 demi-journées par agent.

#### **- Volet 2 (consacré aux métiers) :**

Ce volet est consacré plus spécifiquement à des formations « métiers » à destination des personnels enseignants et non enseignants. Les stages, programmés en lien avec les services de la DRH et le CNFPT, sont proposés sur la base des besoins exprimés par les agents au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.

### **IV. COLLABORATIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE**

Au cours de l'année 2012, le partenariat entre le Conservatoire de Bordeaux et l'Education Nationale a été marquée par la qualité des échanges.

Le Rectorat a ainsi confirmé son désir de renforcer la participation du Conservatoire dans la mise en œuvre des programmes culturels définis au sein du projet de chaque établissement.

Enfin, le projet innovant développé par le Conservatoire sur la Rive Droite, poursuit sa structuration grâce notamment à un partenariat diversifié et dynamique, mobilisant les principaux acteurs locaux (l'Education Nationale, les centres d'animation, la Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Bordeaux). Au sein de ce processus, le projet présenté par le Conservatoire bénéficie de l'ensemble des soutiens politiques et administratifs, et répond ainsi aux objectifs fixés en termes d'éducation, de publics, mais également dans la mise en œuvre du Projet Social de la Ville.

### **V. SCENES PUBLIQUES ET PARTENARIATS**

Au cours de cette année 2012, chaque direction a contribué une nouvelle fois à alimenter la programmation culturelle du Conservatoire pour mémoire : 126 scènes publiques et 83 classes ouvertes, avec un total de 16 035 personnes accueillies).

Partie intégrante du parcours de formation, ces scènes publiques offrent l'opportunité aux élèves de se confronter à la réalité du public, tout en favorisant la transversalité des disciplines, la création artistique et le travail en équipe.

La saison culturelle de l'année 2012 a été particulièrement riche, et marquée notamment par plusieurs temps forts :

- Le projet Musica St Genès qui a permis d'intégrer l'évaluation des élèves à la présentation d'une production artistique de grande qualité. Cette manifestation a permis de tisser

des liens étroits et privilégiés avec le lycée St Genès, qui devient un partenaire incontournable.

- La production Orphée et Euridyce, qui a associé l'orchestre du Conservatoire au projet mené par de l'Opéra de Paris, l'Onba, le Cefedem et le TnBA.
- Le développement du partenariat avec le Rocher de Palmer, qui a permis de présenter des projets pédagogiques et artistiques innovants associant pratiques vocales, musique électronique et danse.
- L'organisation de 20 interventions au sein des écoles Rive droite, dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de Réussite Scolaire.

Enfin, il convient de souligner la réussite du dispositif « l'Ecole du Spectateur », qui offre (dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'Opéra de Bordeaux, l'IDDAC, le Tnba et le Rocher de Palmer) l'opportunité aux élèves du conservatoire de se rendre au spectacle en bénéficiant d'une tarification spécifique.

## **VI. RELATIONS INTERNATIONALES**

La reconnaissance internationale de l'activité artistique du Conservatoire repose sur le développement de relations partenariales avec les acteurs institutionnels québécois et oranais.

En 2012, le Conservatoire de Bordeaux a organisé l'accueil des personnalités suivantes :

- ⇒ Monsieur Robert Normandeau, professeur de composition électroacoustique à la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, accueilli du 4 au 8 juin 2012 dans le cadre de la mise en place d'une passerelle d'enseignement entre les classes de composition électroacoustique de Bordeaux et de Montréal. Dans cette perspective il a rencontré les élèves de la classe du Conservatoire de Bordeaux à différentes occasions, et a fait partie du jury de l'examen de fin d'année.
- ⇒ Madame Lucie Boissinot, directrice artistique de l'Ecole de Danse Contemporaine de Montréal, dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2012. Madame Boissinot a ainsi participé au jury des examens de fin d'année du département danse qui se sont déroulés du 27 au 30 juin 2012.

Enfin, le conservatoire de Bordeaux a renouvelé sa participation à la nouvelle édition de l'European Jazz School, dans le cadre du partenariat avec la région Aquitaine et le Land de Hesse.

## **VII. ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

Les résultats pour l'année 2012, concernant l'attribution des diplômes dans les trois domaines, musique, danse et théâtre, sont les suivants :

### **1. Pour la Direction des musiques :**

- 57 Diplômes d'Etudes Musique ont été délivrés,
- 8 élèves ont été admis dans un CNSM (Paris ou Lyon) ou en formation au Diplôme d'Etat dispensé par le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux.

### **2. Pour la Direction des Arts de la scène :**

#### *a) Pour le département Danse :*

- 2 Diplômes d'Etudes Chorégraphiques et 7 Certificats d'Etudes Chorégraphiques
- Un élève a été admis au CNSMD de Lyon et de Paris, et une élève a intégré une Compagnie professionnelle

#### *b) Pour le département Théâtre :*

- 3 Diplômes d'Etudes Théâtrales et 3 Certificats d'Etudes Théâtrales
- Deux élèves ont intégré une Compagnie professionnelle

#### *c) Pour le département Chant :*

- 1 Diplôme d'Etudes Musique

- Une élève a été admise au Conservatoire Supérieur de Montréal et un élève a été admis au Centre de Musique Baroque de Versailles (CMBV)

## VIII. DONNEES CHIFFREES

### 1. Disciplines enseignées et répartition des équipes pédagogiques

Direction	Département	P.E.A.	A.T.E.A.	
Arts de la scène	Chant Lyrique	5	3	
	Danse	4	12	
	Théâtre	9	4	
	<b>Sous-total</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	
Musiques	Accompagnement	4	5	
	Bois	7	5	
	Cordes	8	8	
	Cuivres	8	3	
	Ecriture – Analyse – Composition	3	2	
	Formation Musicale	7	4	
	Instruments Anciens	5	5	
	Musiques Actuelles/Jazz	8	2	
	Piano	5	7	
	Polyphoniques	6	4	
	<b>Sous-total</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	
	Pratiques collectives/vocales/instrumentales			
	Atelier d'improvisation		1	0
	Chant choral		3	5
	Direction de chœur / d'orchestre		2	0
	Musique de chambre		7	1
	Orchestres		3	3
	<b>Sous-total</b>		<b>16</b>	<b>9</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>95</b>	<b>73</b>

### 2. Effectif global et répartition – année 2012

Discipline	Cycle	Effectif
Musiques	Formation continuée/Ateliers adultes	37
	Premiers Pas	97
	Cycle 1	682
	Cycle 2	530
	Cycle 3	176
	C.O.P.	102
	Préparatoire	17
	<b>Sous-total Musiques</b>	<b>1 641</b>
Danse	Initiation	28
	Cycle 1	82
	Cycle 2	82
	Cycle 3	54
	C.O.P.	12
	Cellule chorégraphique	10
	<b>Sous-total Danse</b>	<b>268</b>
Théâtre	Cycle 1	10
	Cycle 2	12
	Cycle 3	10
	C.O.P.	11
	<b>Sous-total Théâtre</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 952</b>

### **3. Répartition des élèves par origine géographique**

<b>Origine</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Bordeaux	1 288	66 %
Communauté Urbaine de Bordeaux	293	15 %
Région Aquitaine	293	15 %
Hors Région Aquitaine	78	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 952</b>	<b>100 %</b>

\*\*\*\*\*

Par une meilleure réponse aux besoins de l'enseignement initial, professionnel et supérieur, le Conservatoire souhaite désormais contribuer pleinement, à son niveau, à l'émergence d'une plus grande proximité et à une sensibilisation aux expressions et pratiques artistiques diversifiées pour tous les publics.

La prise en compte de toutes les expressions musicales, chorégraphiques et théâtrales, permet la mise en place d'un projet de formation ambitieux, pour les amateurs et les professionnels, associé à l'accompagnement du public et à son développement.

C'est sur l'ensemble de ces champs et dans une démarche d'accompagnement à ce développement que l'aide de l'Etat est sollicitée pour l'année 2013.

**Mairie de Bordeaux**  
Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud  
22, Quai Sainte-Croix - BP 90060  
33033 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05.56.92.96.96  
Fax : 05.56.33.94.60

25 JUIN 2013

## **CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD PROJET DES ACTIVITES 2013**

Depuis 2000, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud s'inscrit dans un programme de général de développement porté par des objectifs prioritaires pour une période déterminée.

Dans le respect de ses missions de formation et d'action culturelle, l'établissement s'engage dans une voie innovante en matière de pédagogie en prise directe avec la création et les expressions artistiques d'aujourd'hui. Le développement des pratiques artistiques en amateur de grande qualité est associé à l'émergence d'une véritable filière d'enseignement professionnel initial préparant l'accès à l'enseignement supérieur vers métiers du spectacle vivant.

Le projet 2008-2013 a souhaité répondre à la question centrale des *publics* Au cœur des interrogations pédagogiques et artistiques. Ce questionnement associe une démarche d'écoute, prenant mieux en compte l'expression des usagers et une démarche de qualité, favorisant le renouvellement de l'approche pédagogique.

L'année 2013, avec le soutien de l'Etat et dans le cadre du contrôle pédagogique exercé par le Ministère de la Culture et de la Communication, sera marquée par l'évaluation du projet 2008-2013, et la préparation voire l'adoption du projet 2014- 2020.

### **ELEMENTS D'EVALUATION DU PROJET 2008 2013**

#### **1) AFFIRMATION ET OUVERTURE VERS DE NOUVELLES ESTHETIQUES**

Cet objectif prioritaire concernait les départements musicaux qui sont désormais au sein de la Direction Musique(s) et prioritairement le département des Instruments Anciens et le département des Musiques Actuelles et Jazz

##### **- Dpt Musique Ancienne, (devenu Instruments Anciens)**

A l'origine, constitué essentiellement autour des classes de flûte à bec, viole de gambe, luth et clavecin, le département *Instruments Anciens* s'est étoffé durant ces cinq ans en accueillant les enseignements nouveaux : violon baroque, violoncelle baroque, trompette naturelle, flûte traversière baroque et basse continue ; avec un volume horaire augmenté d'une quinzaine d'heures, et accompagné par l'achat d'instruments à cordes et de deux clavecins. L'*ensemble à cordes baroque* s'est affirmé comme *orchestre baroque* réunissant un instrumentarium plus large permettant d'aborder plus de répertoire, notamment des cantates de Bach ou des suites de Rameau.

A noter également :

- La mise en œuvre de Musica St Genès (prestations publiques des ensembles dans un lieu adapté)
- La création d'un jeune ensemble
- L'adoption d'une organisation pédagogique faisant une place centrale aux pratiques collectives.

##### **- Dpt Musiques Actuelles et Jazz**

Bilan très positif : équipe enseignante en évolution avec de nouvelles disciplines – guitare basse, trompette, saxophone, formation musicale), adoption d'un texte définissant l'organisation pédagogique et permettant à tous les cours d'être intégrés à un cursus. Des demandes d'inscription toujours en augmentation depuis la mise en place du cycle d'Orientation Professionnelle), actions en partenariat avec la Région dans le cadre des relations internationales. Toutefois, les questions des locaux, de moyens techniques pour les enregistrements et celle de la gestion du parc instrumental/matériel sont encore à étudier.

Les partenariats sont très suivis avec le Rocher de Palmer, le Comptoir du jazz pour la diffusion. Pour les questions d'enseignement le dialogue existe avec CIAM et l'IREM. Un rendez vous programmé très prochainement avec la Rock School annonce sûrement la fin d'une longue période de silence et le début nous l'espérons de la relance de notre partenariat.

## **2) DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PILOTE INNOVANT SUR LA RIVE DROITE**

Le renouvellement, du partenariat conventionnel entre la Ville de Bordeaux, pour son Conservatoire, et les institutions du Réseau Réussite Scolaire (RRS) Bastide-Benauges pour une nouvelle période de quatre années, contribue à favoriser l'ancrage sur le quartier d'une offre pédagogique enrichie en musique et danse.

De très nombreuses actions en musique ont été menées avec les enseignants du conservatoire dans les écoles primaires, maternelles et collèges du RRS.

Il faut noter un changement d'intensité de relations avec le Collège Jacques Ellul, le temps pour le nouveau principal de prendre ses fonctions.

Le Projet des Premiers Pas, tout à fait intégré dans le quartier avec un quota régulier de 25% d'habitants du quartier est clairement inscrit dans le dispositif rive droite.

L'antenne de quartier pour autant ne semble pas trouver la dimension artistique et pédagogique de son projet au niveau du premier cycle. Les locaux sont un véritable frein à ce projet.

## **3) CREATION D'UN NOUVEAU DEPARTEMENT THEATRE**

En termes d'organisation, la Direction des Arts de la Scène regroupe aujourd'hui les départements chant, danse et théâtre afin de favoriser la transversalité entre les enseignements.

Un projet de redéfinition s'est maintenant clairement engagé pour l'évolution nécessaire de ces enseignements. Les programmes ont été revus, mieux adaptés dans leur contenu et leur volume horaire, pour les cycles 1, 2, 3 et le cycle d'Orientation Professionnelle. La nouvelle organisation pédagogique de ce département a été adoptée par le conseil pédagogique.

## **4) AUTRES ACTIONS**

### **- DPT DANSE**

Les studios de la gare sont enfin devenus une réalité et favorisent le développement de la cohésion d'équipe animée aujourd'hui par un conseiller pédagogique.

Tout ce qui a été annoncé dans le projet est aujourd'hui en place. La relation musique/danse a beaucoup avancé mais la mise en place de double cursus semble être un des prochains points à envisager autour de pistes de formation mixtes, expérimentées cette année.

Par contre, il est difficilement compréhensible que certains points (informatique, téléphonie) soient à ce point déficients dans ce bâtiment neuf.

### **- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Après une période pour le moins chaotique, l'ouverture d'un pôle sup à Bordeaux est acquise même si les perspectives pédagogiques ainsi que les différents partenariats sont encore à préciser. Il est encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences que cela pourra avoir sur le fonctionnement du conservatoire partenaire de ce projet et l'accueil des enseignements du Pôle Supérieur dans ses locaux.

### **- PLAN DE FORMATION DES PERSONNELS**

Outil essentiel d'accompagnement de la mise en œuvre du projet d'établissement 2008-2013, le plan de formation de l'ensemble des personnels du Conservatoire est entré dans sa phase opérationnelle en 2010. Contractualisé avec le CNFPT, il permet aux 200 agents, enseignants et non enseignants, de s'approprier les évolutions en cours, tant organisationnelles, de travail en équipe et d'évaluation de leurs pratiques, que de « métiers » dans la diversité des champs couverts.

La mise en œuvre de ce plan ambitieux est positive et favorise les échanges (aussi en dehors des temps de formation). Le premier volet sur le travail en équipe a été vécu de façon assez différente par les participants tandis que les volets 2 et 3 sur les pratiques pédagogiques ont généré une véritable dynamique. Ce plan a permis la mise en place de nombreuses expériences et changements dans nos pratiques et/ou réflexions suite à ces formations. La refonte de l'organisation pédagogique et surtout la réforme du système d'évaluation sont aujourd'hui entrés dans une phase très active.

#### - **COLLABORATIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE**

Les publics scolarisés, enfants et adolescents, représentent près de 90% des élèves inscrits au Conservatoire. La variété des partenariats avec les établissements scolaires a permis de répondre à la sensibilisation au spectacle vivant, et bien sûr, à la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes.

L'amplification de l'offre d'aménagements d'horaires, en musique et en danse avec les lycées partenaires du Conservatoire permet ainsi d'apporter des réponses adaptées à de jeunes musiciens et danseurs, en phase de détermination de leur projet personnel et/ou professionnel.

#### - **LES SCENES PUBLIQUES ET LE PARTENARIAT**

Les scènes publiques, au cœur de partenariats nourris, réussissent leur mission de sensibilisation et de formation des publics. Elles contribuent fortement à la réussite du projet du conservatoire de Bordeaux.

Cette programmation s'inscrit pleinement dans le parcours de formation des élèves et encourage la transversalité des disciplines, l'innovation, la création et le travail en équipe. A l'occasion des séances du Conseil pédagogique du Conservatoire, des grands principes ont été définis, permettant ainsi de fixer le contenu de la programmation culturelle de l'année :

- Favoriser la transversalité entre les enseignements, l'innovation pédagogique et l'apprentissage de la scène
- Valoriser les parcours des élèves et l'appropriation de leur formation dans le cadre des Scènes publiques
- Préserver l'équilibre entre la nature du projet et les moyens de sa mise en place (technique, financier, humain, logistique)

Nous avons à veiller particulièrement, dans cette phase où la dynamique du projet est si forte, que chaque action soit mieux mise en œuvre et évaluée, au regard de ce cahier des charges.

#### I. **DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le développement du rayonnement international de l'activité du Conservatoire de Bordeaux est expressément intégré dans le projet d'établissement 2008-2013.

Les projets développés favorisent la connaissance mutuelle des aspects traditionnels et/ou historiques de chaque partenaire, l'échange des compétences et des savoirs en matière de pédagogie et de création artistique.

Une réussite remarquable dans les relations avec le Québec notamment avec la Nuit de la création 2010 et trois signatures de conventions avec les différents établissements de formation supérieure (musique et danse)

Le projet 2014-2020 sera le quatrième projet du programme de développement du conservatoire initié depuis 1999.

L'ensemble des domaines qui faisaient l'objet d'objectifs prioritaires poursuivent leur développement dans une dynamique stabilisée. Ces objectifs, danse, action culturelle, développement dans les quartiers, musiques actuelles, instruments anciens, projet rive droite ont été accompagnés d'une profonde réforme pédagogique et organisationnelle.

Pour ce projet 2014-2020, il sera recherché une plus grande mise en cohérence entre les différents enseignements associée à la mise en place de connexions plus fines et efficaces entre les organisations pédagogiques et administratives. La mise en place à Bordeaux de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 nous obligera à revoir de manière structurelle de nombreux fonctionnements installés depuis 15 ans.

Le projet de fonctionnement du service devra être revu et adapté à ces nouvelles contraintes. Afin de fédérer les différents départements et de poursuivre nos questions fondatrices qui sont celles de la Place du conservatoire et de ses publics, les objectifs suivants seront poursuivis :

#### **DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES VOCALES**

Le développement des pratiques vocales se déclinera en plusieurs axes permettant de questionner ces pratiques depuis leur place dans les différents enseignements du conservatoire jusqu'à la formation de chanteurs professionnels dans toutes les esthétiques. La place du chant choral et plus globalement des pratiques vocales dans une exploration ambitieuse des répertoires sera privilégiée.

La création de l'inter département des pratiques vocales viendra donner forme à ces réflexions permettant la mise en place de projet artistiques, pédagogiques et d'action culturelle en phase avec la dimension innovante et créative du projet du conservatoire. Ainsi ce développement pourra s'opérer dans la concertation permettant d'enrichir chaque pratique existante dans le fonctionnement d'aujourd'hui. Une meilleure cohérence dans les fonctionnements et dans les objectifs pédagogiques poursuivis devrait s'en dégager et nourrir l'ensemble des enseignements en musique(s) et arts de la scène.

#### **CONSERVATOIRE NUMERIQUE**

Cette perspective va permettre dans un premier temps de faire un état des lieux des différents fonctionnements qui font intervenir le numérique sur le plan artistique, pédagogique et administratif. Il sera question d'en étudier les avantages et les inconvénients dans une perspective d'amélioration afin de privilégier dans tous les cas les contacts humains et les relations entre les personnes. Pistes de travail :

- Le logiciel *Rhapsodie* pour la gestion de la scolarité. Les besoins en termes de développement et de formation.
- Utilisation des logiciels *Grandangle* et *Airdélib* en interne afin de ne pas se couper des concertations et des consultations responsables des dossiers.
- Identification des besoins en logiciels et équipements en interne pour des enseignements qui utilisent le numérique ou qui pourront développer avec, en musique danse et théâtre.
- Elaboration des bases pour la conception d'un site internet pouvant répondre aux besoins de communication et de consultation des informations, pouvant être un lieu de ressources pour l'ensemble de la profession sur les bases de l'expérience et du projet artistique du conservatoire de Bordeaux en musique(s) et arts de la scène (édition PDF de œuvres issues des classes de composition, enregistrements, articles, vidéos, projets personnels, orphéons, opus, Cellule chorégraphique, ateliers d'écriture, organisation pédagogique...) et enfin pouvant héberger les nombreux blogs free existants au conservatoire.

#### **LE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE**

La question du rayonnement de l'établissement énoncée, comme perspective dans la conclusion du projet 2008 2013, est aujourd'hui posée de manière incontournable. Il convient

de clarifier les différentes phases et d'y répondre afin de ne pas juste poser le mot et d'en rester au seul titre de Conservatoire à Rayonnement régional sans nourrir et questionner cette dimension.

Il est donc proposé de réfléchir en termes de périmètre, d'actions et de partenariat.

### **Le rayonnement du conservatoire dans son quartier.**

Nous sommes dans un quartier clairement identifié et devons rester les plus attentifs à cette réalité qui n'a surement pas été nourrie au mieux malgré une véritable écoute de cette réalité depuis 1999. Il ya huit quartier dans Bordeaux et nous sommes dans BORDEAUX SUD. Piste de travail :

- Identification et connaissance des publics et des associations institutions issus du quartier.
- Informations ciblées en direction des habitants du quartier
- Contacts plus formels et réguliers avec le maire du quartier sur l'ensemble des questions qui touchent à la vie du quartier.
- Développement de nos actions, au delà du projet institutionnel des classes à horaires aménagés avec l'école André Meunier, en direction des écoles, des crèches, bibliothèque, centres sociaux... demandeurs de partenariat.

### **Le rayonnement du conservatoire dans sa ville.**

Le projet culturel de la ville est très lisible aujourd'hui et le conservatoire y est très clairement identifié comme acteur de référence dans son domaine d'activité. Pistes de travail :

- Clarification des objectifs de développement pour 2020 des projets existants des les Quartiers du Grand Parc et de Bastide Benauge. Partenariats avec les réseaux scolaires et des centres d'animation
- Identification des ouvertures possibles à d'autres quartiers et des moyens nécessaires.
- Investissement plus lisible dans le projet social.
- Collaborations avec le milieu associatif et identification des collaborations possibles notamment dans les enseignements d'éveil en musique devant la saturation totale des inscriptions en Premiers Pas.
- Poursuite de la stratégie d'implantation très diverses des Scènes publiques dans ce périmètre, avec un perspective d'extension de notre présence dans les musées.

### **Le rayonnement du conservatoire sur le plan départemental, régional et national.**

La mission de formation artistique du conservatoire débouche du des collaborations avec des communes du département et des structures de formation artistique aquitaines afin de donner le plus de cohérence possible à l'offre de formation existence à Bordeaux. Pistes de travail :

- Poursuite du travail sur la charte du cycle 1 avec les écoles de la périphérie bordelaise mettant en avant une pédagogie innovante dans le cadre des pratiques collectives
- Collaborations artistiques dans ce cadre autour de projets artistiques faisant intervenir des classes de plusieurs écoles.
- Collaborations avec le Pôle Supérieur et le conservatoire du réseau aquitain des conservatoires dans le cadre de la formation continue des enseignants
- Concertations et collaborations avec les institutions proposant des formations artistiques supérieures afin de donner le plus de cohérence possible aux différents fonctionnements dans l'intérêt des étudiants : Pôle supérieur Musique et danse, ESTBA, Ecole Supérieure des Beaux Arts, Université de Bx3.

### **Le rayonnement du conservatoire à l'international**

Bordeaux est une ville dont le rayonnement international est important. A la suite des collaborations réussies avec le Québec il est envisagé d'ouvrir sur d'autres destinations.

Pistes de travail :

- Redéfinir un plan d'action avec Montréal et Québec sur la période 2014-2020 afin de ne pas laisser retomber la dynamique installée et qui n'a pas bénéficié d'action forte depuis 2010
- Reprendre le dossier des relations avec le conservatoire d'Oran afin de commencer un véritable projet de collaborations constructives sur la base des objectifs définis en 2009.
- Initier des collaborations avec le réseau des pays francophones en s'appuyant sur l'excellence de nos formations à orientation professionnelle et sur le partenariat avec le pôle d'enseignement supérieur.
- Poursuivre la collaboration avec le Land de Hesse dans le cadre des Musiques actuelles et Jazz qui permet des réalisations concrètes et qui bénéficie d'un soutien financier régulier de la région aquitaine.

Par une meilleure réponse aux besoins de l'enseignement initial, professionnel et supérieur, le Conservatoire souhaite contribuer pleinement, à son niveau, à l'émergence d'une plus grande proximité et à une sensibilisation aux pratiques artistiques diversifiées pour tous les publics dans le cadre de sa mission de formation artistique.

La prise en compte de toutes les expressions musicales, chorégraphiques et théâtrales, permet la mise en place d'un projet de formation ambitieux, pour les amateurs et les professionnels, associé à l'accompagnement du public et à son développement.

C'est sur l'ensemble de ces champs et dans une démarche d'accompagnement à ce développement que l'aide de l'Etat est sollicitée pour l'an. Depuis 2000, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud s'inscrit dans un programme de général de développement porté par des objectifs prioritaires pour une période déterminée. Le projet d'établissement 2014-2020 est la quatrième phase de réalisation de ce programme.

Dans le respect de ses missions de formation et d'action culturelle, l'établissement s'engage dans une voie résolument innovante en matière de pédagogie en prise directe avec la création et les expressions artistiques d'aujourd'hui. Le développement des pratiques artistiques en amateur de grande qualité est associé à l'émergence d'une véritable filière d'enseignement professionnel initial préparant l'accès à l'enseignement supérieur vers métiers du spectacle vivant.

Le projet 2008-2013 a souhaité répondre à la question centrale des **publics**. Au cœur des interrogations pédagogiques et artistiques. Ce questionnement associe une démarche d'écoute, prenant mieux en compte l'expression des usagers et une démarche de qualité, favorisant le renouvellement de l'approche pédagogique.

L'année 2013, sera marquée par l'évaluation du projet 2008/2013, et la préparation voire l'adoption du projet 2014-2020.

## PERSPECTIVES PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2020

De nombreux domaines ont fait l'objet d'objectifs prioritaires depuis le premier projet 2001-2004 et poursuivent leur développement dans une dynamique stabilisée. Ces objectifs, danse, action culturelle, développement dans les quartiers, musiques actuelles, instruments anciens, projet rive droite et théâtre ont été accompagnés d'une profonde réforme pédagogique et organisationnelle.

Pour ce projet 2014-2020, il sera recherché une plus grande mise en cohérence entre les différents enseignements, associée à la mise en place de connexions plus fines et efficaces entre les organisations pédagogiques et administratives.

La mise en place à Bordeaux de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 nous obligera à revoir de manière structurelle de nombreux fonctionnements installés depuis 15 ans. Le projet de service devra être revu et adapté à ces nouvelles contraintes.

Afin de fédérer l'action des différents départements et de poursuivre nos questions fondatrices qui sont celles de la place du conservatoire et de ses publics, les objectifs suivants seront poursuivis :

## - DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES VOCALES

Le développement des pratiques vocales se déclinera en plusieurs axes permettant de questionner ces pratiques dans les différents enseignements du conservatoire jusqu'à la formation spécifique des chanteurs dans toutes les esthétiques. La place du chant choral et plus globalement des pratiques vocales dans une exploration ambitieuse des répertoires sera privilégiée.

La création de l'inter département des pratiques vocales viendra donner forme à ces réflexions permettant la mise en place de projets artistiques, pédagogiques et d'action culturelle en phase avec la dimension innovante et créative du projet du conservatoire. Ainsi ce développement pourra s'opérer dans la concertation permettant d'enrichir chaque pratique existante dans le fonctionnement d'aujourd'hui. Une meilleure cohérence dans les fonctionnements et dans les objectifs pédagogiques poursuivis devrait s'en dégager et nourrir l'ensemble des enseignements en musique(s) et arts de la scène.

## - CONSERVATOIRE NUMERIQUE

Cette perspective va permettre dans un premier temps de faire un état des lieux des différents fonctionnements qui font intervenir le numérique sur le plan artistique, pédagogique et administratif. Il sera question d'en étudier les avantages et les inconvénients dans une perspective d'amélioration afin de privilégier dans tous les cas les contacts humains et les relations entre les personnes. Pistes de travail :

- Le logiciel *Rhapsodie* pour la gestion de la scolarité. Les besoin en termes de développement et de formation.
- Utilisation des Logiciels *Grandangle* et *Airdélib* en interne afin de ne pas se couper des concertations et des consultations vivantes des dossiers.
- Identification des besoins en logiciels et équipements en interne pour les enseignements en musique danse et théâtre.
- Elaboration des bases pour la conception d'un site internet pouvant répondre aux besoins de communication et de consultation des informations, pouvant être un lieu de ressource pour l'ensemble de la profession sur les bases de l'expérience et du projet artistique du conservatoire de Bordeaux en musique(s) et arts de la scène (édition PDF de œuvres issues des classes de composition, enregistrements, articles, vidéos, projets personnels, orphéons, opus, cellule chorégraphique, ateliers d'écriture, organisation pédagogique...) et enfin pouvant héberger les nombreux blogs existants actuellement au conservatoire créés par des enseignants.

## - LE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE

La question du rayonnement de l'établissement énoncée, comme perspective dans la conclusion du projet 2008 2013, est aujourd'hui posée de manière incontournable. Il convient de clarifier les différentes phases et d'y répondre afin de ne pas juste poser le mot et d'en rester au seul titre de Conservatoire à Rayonnement Régional sans nourrir et questionner cette dimension.

Il est donc proposé de réfléchir en termes de périmètre, d'actions et de partenariats.

### Le rayonnement du conservatoire dans son quartier.

Nous sommes dans un quartier clairement identifié et devons rester les plus attentifs à cette réalité qui n'a surement pas été nourrie au mieux. Il ya huit quartiers dans Bordeaux et le conservatoire de situe dans BORDEAUX SUD. Pistes de travail :

- Identification et connaissance des publics et des associations/institutions issues du quartier.
- Informations ciblées en direction des habitants du quartier

- Contacts plus formels et réguliers avec le maire du quartier sur l'ensemble des questions qui touchent à la vie du quartier.
- Développement de nos actions, au delà du projet institutionnel des classes à horaires aménagés avec l'école André Meunier, en direction des écoles, des crèches, bibliothèque(s), centres sociaux... demandeurs de partenariat.

### **Le rayonnement du conservatoire dans sa ville.**

Le projet culturel de la ville est très lisible aujourd'hui et le conservatoire y est très clairement identifié comme acteur de référence dans son domaine d'activité. Pistes de travail :

- Clarification des objectifs de développement à horizon 2020 des projets existants dans les Quartiers du Grand Parc et de Bastide Benauges. Partenariats avec les réseaux scolaires et des centres d'animation
- Identification des ouvertures possibles à d'autres quartiers et des moyens nécessaires.
- Investissement plus lisible dans le projet social.
- Collaborations avec le milieu associatif et identification des collaborations possibles notamment dans les enseignements d'initiation en musique devant la saturation totale des inscriptions en Premiers Pas.
- Poursuite de la stratégie d'implantation très diverses des Scènes publiques dans ce périmètre, avec une perspective d'extension de notre présence dans les musées.

### **Le rayonnement du conservatoire sur le plan départemental, régional et national.**

La mission de formation artistique du conservatoire débouche sur des collaborations avec des communes du département et des structures de formation artistique aquitaines, afin de donner le plus de cohérence possible à l'offre de formation existante à Bordeaux. Pistes de travail :

- Poursuite du travail sur la charte du cycle 1 avec les écoles de la périphérie bordelaise mettant en avant une pédagogie innovante dans le cadre des pratiques collectives et de collaborations intercommunales.
- Collaborations artistiques dans ce cadre autour de projets artistiques faisant intervenir des classes de plusieurs écoles.
- Collaborations avec le Pôle Supérieur et les conservatoires du réseau aquitain dans le cadre de la formation continue des enseignants
- Concertations et collaborations avec les institutions proposant à Bordeaux des formations artistiques supérieures afin, dans l'intérêt même des futurs étudiants, de favoriser une meilleure lisibilité entre les différents établissements et les formations dont ils ont la responsabilité.

### **Le rayonnement du conservatoire à l'international**

Bordeaux est une ville dont le rayonnement international est important. A la suite des collaborations réussies avec le Québec, il est envisagé d'ouvrir sur d'autres destinations.

Pistes de travail :

- Redéfinir un plan d'action avec Montréal et Québec sur la période 2014 2020 afin de ne pas laisser retomber la dynamique installée qui n'a pas bénéficié d'action forte depuis 2010.
- Reprendre le dossier des relations avec le conservatoire d'Oran afin de commencer un véritable projet de collaborations constructives, sur la base des objectifs définis en 2009.
- Poursuivre les premiers contacts avec la ville de Ramallah permettant de maintenir la politique d'accueil d'étudiants palestiniens et de nourrir des collaborations artistiques.
- Initier des collaborations avec le réseau des pays francophones (Belgique, Suisse, Québec) en s'appuyant sur l'excellence de nos formations à orientation professionnelle et sur le partenariat avec le pôle d'enseignement supérieur.
- Poursuivre la collaboration avec le Land de Hesse dans le cadre du Jazz qui permet des réalisations concrètes et qui bénéficie d'un soutien financier régulier de la région aquitaine.

Par une meilleure réponse aux besoins de l'enseignement initial, professionnel et supérieur, le Conservatoire souhaite affirmer pleinement sa mission de formation artistique et contribuer à

une sensibilisation pour tous les publics en prenant en compte les questions incontournables posées par l'éducation artistique et culturelle.

La prise en compte de toutes les expressions musicales, chorégraphiques et théâtrales, permet la mise en place d'un projet de formation ambitieux, pour les amateurs et les professionnels, associé à une dimension de développement des publics, grâce à une action culturelle diversifiées et des partenariats nourris,

C'est sur l'ensemble de ces champs et dans une démarche de concertation en interne et avec nos tutelles et nos partenaires que ce plan de développement est imaginé.

Cette première présentation sera l'objet d'un séminaire le 16 septembre à l'occasion de la réunion générale de rentrée. L'élu à la culture et la direction générale sont invités à ouvrir cette journée, organisée pour permettre à chacun des membres des personnels du conservatoire, d'apporter sa contribution à la définition du projet d'établissement 2014 2020.

Ce projet sera accompagné d'une révision du projet de service qui sera repensé à l'aune du nouveau projet d'établissement et à la mise en place des rythmes scolaires.

**Mairie de Bordeaux**  
Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud  
22, Quai Sainte-Croix - BP 90060  
33033 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05.56.92.96.96  
Fax : 05.56.33.94.60

25 JUIN 2013





## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	1/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Investissement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé	
			Conservatoire National Région	2070 - Autres immobilisations corporelles - Fonction 311	1 593,17	1 567,13	1 567,13	26,04	
	Acquisition de matériel - Conservatoire J Thibaud	P010O004T01 - Acquisition de matériel - Cons	Conservatoire National Région	2089 - Mobilier - Fonction 311	1 155,59	1 155,59	1 155,59	0,00	
			Conservatoire National Région	2649 - Autres installations matériels et outillage techniques - Fonction 311	383,05	383,05	383,05	0,00	
				<i>Total Tranche</i>		3 131,81	3 105,77	3 105,77	26,04
					<i>Total affecté de l'opération</i>	3 131,81	3 105,77	3 105,77	26,04
				<i>Reste à affecter sur opération</i>	0,00				
Conservatoire de Bordeaux		P010O005T01 - Acquisition et réparation de m	Conservatoire National Région	2070 - Autres immobilisations corporelles - Fonction 311	2 183,90	2 183,90	2 183,90	0,00	
				<i>Total Tranche</i>	2 183,90	2 183,90	2 183,90	0,00	
		P010O005T02 - Acquisition musicale	Conservatoire National Région	2070 - Autres immobilisations corporelles - Fonction 311	43 158,96	43 158,96	43 158,96	0,00	
				<i>Total Tranche</i>	43 158,96	43 158,96	43 158,96	0,00	
	Acquisition et réparation de matériel musical	P010O005T03 - Acquisition non musicale	Conservatoire National Région	2070 - Autres immobilisations corporelles - Fonction 311	4 142,37	3 155,09	3 155,09	987,28	
				<i>Total Tranche</i>	4 142,37	3 155,09	3 155,09	987,28	
		P010O005T11 - Achat de mobiliers	Conservatoire National Région	2089 - Mobilier - Fonction 311	1 800,00	1 727,46	1 727,46	72,54	
				<i>Total Tranche</i>	1 800,00	1 727,46	1 727,46	72,54	
				<i>Total affecté de l'opération</i>	51 285,23	50 225,41	50 225,41	1 059,82	
				<i>Reste à affecter sur opération</i>	0,00				



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	2/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

### Investissement

### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé
				<b>Total Programme</b>	<b>54 417,04</b>	<b>53 331,18</b>	<b>53 331,18</b>	<b>1 085,86</b>



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	3/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé	
Conservatoire de Bordeaux	Action culturelle - Conservatoire J Thibaud	P010O001T04 - Dépenses artistiques	Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	5 769,00	5 661,24	5 661,24	107,76	
				<b>Total Tranche</b>	<b>5 769,00</b>	<b>5 661,24</b>	<b>5 661,24</b>	<b>107,76</b>	
				Conservatoire National Région	1639 - Transports de biens - Fonction 311	100,00	0,00	0,00	100,00
			P010O001T05 - Frais techniques	Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	25 810,00	25 802,38	25 802,38	7,62
		Conservatoire National Région		1894 - Locations mobilières - Fonction 311	8 340,00	8 186,46	8 186,46	153,54	
				Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	2 200,00	1 712,12	1 712,12	487,88
					<b>Total Tranche</b>	<b>36 450,00</b>	<b>35 700,96</b>	<b>35 700,96</b>	<b>749,04</b>
				Conservatoire National Région	1023 - Alimentation - Fonction 311	800,00	478,74	478,74	321,26
				Conservatoire National Région	1522 - Frais de gardiennage - Fonction 311	300,00	219,81	219,81	80,19
			P010O001T06 - Frais annexes	Conservatoire National Région	1585 - Réceptions - Fonction 311	2 400,00	2 236,33	2 236,33	163,67
				Conservatoire National Région	1627 - Transports collectifs - Fonction 311	1 760,00	1 585,00	1 585,00	175,00
				Conservatoire National Région	1834 - Documentation générale et technique - Fonction 311	240,00	240,00	240,00	0,00



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	4/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé
Action culturelle - Conservatoire J Thibaud	P010O001T06 - Frais annexes	Conservatoire National Région	2306 - Redevances concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires - Fc 311	1 588,12	1 588,12	1 588,12	0,00	
				<b>Total Tranche</b>	<b>7 088,12</b>	<b>6 348,00</b>	<b>6 348,00</b>	<b>740,12</b>
				<b>Total affecté de l'opération</b>	<b>49 307,12</b>	<b>47 710,20</b>	<b>47 710,20</b>	<b>1 596,92</b>
				<b>Reste à affecter sur opération</b>	<b>0,00</b>			
Conservatoire de Bordeaux	P010O003T02 - TRANCHE REPRISE P010O003 P010E	Gestion RH externe	1602 - Missions - Fonction 311	0,00	-452,00	-452,00	452,00	
				<b>Total Tranche</b>	<b>0,00</b>	<b>-452,00</b>	<b>-452,00</b>	<b>452,00</b>
	Conservatoire National Région	1023 - Alimentation - Fonction 311	-350,00	-351,66	-351,66	1,66		
			Conservatoire National Région	1503 - Frais de nettoyage des locaux - Fonction 311	0,00	-69,07	-69,07	69,07
	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T03 - Moyens généraux - Conservatoir	Conservatoire National Région	1522 - Frais de gardiennage - Fonction 311	0,00	-64,03	-64,03	64,03
					Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	-670,00	-671,02
	Conservatoire National Région	1894 - Locations mobilières - Fonction 311	-3 468,00	-3 468,10			-3 468,10	0,10
			Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	0,00	-50,91	-50,91	50,91
	Conservatoire National Région	1972 - Fournitures administratives - Fonction 311			-170,00	-170,35	-170,35	0,35



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	5/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé	
Conservatoire de Bordeaux	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T03 - Moyens généraux - Conservatoire	Conservatoire National Région	870 - Entretien et réparation des autres biens mobiliers - Fonction 311	-492,00	-492,47	-492,47	0,47	
			<b>Total Tranche</b>				<b>-5 150,00</b>	<b>-5 337,61</b>	<b>-5 337,61</b>
		Conservatoire National Région	1039 - Combustibles - Fonction 311	100,00	0,00	0,00	100,00		
		Conservatoire National Région	1503 - Frais de nettoyage des locaux - Fonction 311	125 072,94	124 673,50	124 673,50	399,44		
		Conservatoire National Région	1522 - Frais de gardiennage - Fonction 311	13 170,00	12 767,48	12 767,48	402,52		
		P010O003T11 - Bâtiments	Conservatoire National Région	1864 - Maintenance - Fonction 311	145,25	145,25	145,25	0,00	
		Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	3 650,96	3 645,99	3 645,99	4,97		
		Conservatoire National Région	952 - Fournitures de petit équipement - Fonction 311	879,04	863,34	682,20	15,70		
		Conservatoire National Région	991 - Fournitures d'entretien - Fonction 311	7 444,75	7 339,40	7 339,40	105,35		
		<b>Total Tranche</b>				<b>150 462,94</b>	<b>149 434,96</b>	<b>149 253,82</b>	<b>1 027,98</b>
		Conservatoire National Région	1834 - Documentation générale et technique - Fonction 311	1 900,00	1 893,18	1 893,18	6,82		
		P010O003T12 - Documentation	Conservatoire National Région	1954 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques) - Fonction 311	9 918,32	9 597,19	9 581,90	321,13	
		Conservatoire National Région	1972 - Fournitures administratives - Fonction 311	500,00	456,79	456,79	43,21		



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	6/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé
				<b>Total Tranche</b>	<b>12 318,32</b>	<b>11 947,16</b>	<b>11 931,87</b>	<b>371,16</b>
			Conservatoire National Région	1639 - Transports de biens - Fonction 311	1 350,00	1 243,84	1 243,84	106,16
			Conservatoire National Région	1894 - Locations mobilières - Fonction 311	3 200,00	3 074,76	3 074,76	125,24
		P010O003T13 - Parc instrumental	Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	2 600,00	2 475,34	2 475,34	124,66
			Conservatoire National Région	870 - Entretien et réparation des autres biens mobiliers - Fonction 311	29 815,33	29 815,33	29 815,33	0,00
				<b>Total Tranche</b>	<b>36 965,33</b>	<b>36 609,27</b>	<b>36 609,27</b>	<b>356,06</b>
			Conservatoire National Région	1585 - Réceptions - Fonction 311	600,00	533,65	533,65	66,35
Conservatoire de Bordeaux	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T15 - RI	Conservatoire National Région	1627 - Transports collectifs - Fonction 311	5 000,00	4 720,12	4 720,12	279,88
			Conservatoire National Région	1790 - Autres frais divers - Fonction 311	100,00	0,00	0,00	100,00
				<b>Total Tranche</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 253,77</b>	<b>5 253,77</b>	<b>446,23</b>
			Conservatoire National Région	1585 - Réceptions - Fonction 311	4 780,00	4 703,55	4 703,55	76,45
		P010O003T16 - Examens	Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	30 320,00	30 312,20	30 312,20	7,80
				<b>Total Tranche</b>	<b>35 100,00</b>	<b>35 015,75</b>	<b>35 015,75</b>	<b>84,25</b>
		P010O003T18 - Copieurs & Fax	Conservatoire National Région	1894 - Locations mobilières - Fonction 311	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	7/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé	
Conservatoire de Bordeaux	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T18 - Copieurs & Fax	Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	700,00	176,86	176,86	523,14	
		<b>Total Tranche</b>				<b>10 700,00</b>	<b>10 176,86</b>	<b>10 176,86</b>	<b>523,14</b>
	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T19 - Régie Technique Atelier	Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	2 630,00	2 627,94	2 627,94	2,06	
			<b>Total Tranche</b>				<b>2 630,00</b>	<b>2 627,94</b>	<b>2 627,94</b>
		P010O003T20 - Services généraux divers	Conservatoire National Région	1023 - Alimentation - Fonction 311	3 000,00	2 749,50	2 749,50	250,50	
			Conservatoire National Région	1486 - Autres services extérieurs - Fonction 311	2 184,00	1 042,06	1 042,06	1 141,94	
			Conservatoire National Région	1565 - Frais d'affranchissement - Fonction 311	100,00	84,51	84,51	15,49	
			Conservatoire National Région	1585 - Réceptions - Fonction 311	1 510,00	1 498,96	1 498,96	11,04	
			Conservatoire National Région	1613 - Voyages et déplacements - Fonction 311	429,44	0,00	0,00	429,44	
			Conservatoire National Région	1627 - Transports collectifs - Fonction 311	1 080,00	1 071,88	1 071,88	8,12	
			Conservatoire National Région	1669 - Catalogues et imprimés - Fonction 311	170,00	0,00	0,00	170,00	
			Conservatoire National Région	1699 - Annonces et insertions - Fonction 311	100,00	0,00	0,00	100,00	
Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00				



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	8/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé			
Conservatoire de Bordeaux	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T20 - Services généraux divers	Conservatoire National Région	1790 - Autres frais divers - Fonction 311	200,00	191,50	191,50	8,50			
			Conservatoire National Région	1812 - Versements à des organismes de formation - Fonction 311	100,00	0,00	0,00	100,00			
			Conservatoire National Région	1934 - Autres matières et fournitures - Fonction 311	1 500,00	1 384,63	1 384,63	115,37			
			Conservatoire National Région	1972 - Fournitures administratives - Fonction 311	1 800,00	1 516,42	1 516,42	283,58			
			Conservatoire National Région	2297 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) - Fonction 311	1 000,00	506,00	506,00	494,00			
			Conservatoire National Région	2306 - Redevances concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires - Fc 311	937,41	937,41	937,41	0,00			
			Conservatoire National Région	870 - Entretien et réparation des autres biens mobiliers - Fonction 311	134,67	134,67	134,67	0,00			
							<b>Total Tranche</b>	<b>16 745,52</b>	<b>13 617,54</b>	<b>13 617,54</b>	<b>3 127,98</b>
			P010O003T21 - Frais de COM	Conservatoire National Région	1669 - Catalogues et imprimés - Fonction 311	9 800,00	9 436,43	9 436,43	363,57		
				Conservatoire National Région	1718 - Divers - rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 311	11 650,00	11 469,20	11 469,20	180,80		
								<b>Total Tranche</b>	<b>21 450,00</b>	<b>20 905,63</b>	<b>20 905,63</b>
							<b>Total affecté de l'opération</b>	<b>286 922,11</b>	<b>279 799,27</b>	<b>279 602,84</b>	<b>7 122,84</b>
							<b>Reste à affecter sur opération</b>	<b>2 172,50</b>			



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Nom du document	Suivi des opérations par tranches
Page	9/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Dépense

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé
Conservatoire de Bordeaux	Subventions - Conservatoires de quartier	P010O002T02 - SUBVENTION 2012 CdQ	Conservatoire National Région	1217 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - Fonction 311	7 465,00	7 465,00	7 465,00	0,00
				<i>Total Tranche</i>	<b>7 465,00</b>	<b>7 465,00</b>	<b>7 465,00</b>	<b>0,00</b>
				<i>Total affecté de l'opération</i>	<b>7 465,00</b>	<b>7 465,00</b>	<b>7 465,00</b>	<b>0,00</b>
				<i>Reste à affecter sur opération</i>	<b>0,00</b>			
				<i>Total Programme</i>	<b>343 694,23</b>	<b>334 974,47</b>	<b>334 778,04</b>	<b>8 719,76</b>



## Suivi des Opérations par tranches - Exercice 2012

Auteur	DGFG
Norm du document	Suivi des opérations par tranches
Page	10/10
Date	21/06/2013 21:51

### CdR d'opération : Conservatoire National Région

#### Fonctionnement

#### Recette

Programme	Opération	Libellé tranche	CdR d'engagement	Natana	Crédits affectés	Engagés	Réalisés	Montant affecté non engagé
Conservatoire de Bordeaux	Moyens généraux - Conservatoire J Thibaud	P010O003T23 - DI Conservatoire	Conservatoire National Région	1189 - Redevances et droits des services à caractère culturel - Fonction 311	360 000,00	367 962,00	134 470,00	-7 962,00
				<b>Total Tranche</b>	<b>360 000,00</b>	<b>367 962,00</b>	<b>134 470,00</b>	<b>-7 962,00</b>
		P010O003T24 - Subvention DRAC	Conservatoire National Région	623 - Autres participations de l'Etat - Fonction 311	341 050,00	341 050,00	341 050,00	0,00
				<b>Total Tranche</b>	<b>341 050,00</b>	<b>341 050,00</b>	<b>341 050,00</b>	<b>0,00</b>
		P010O003T25 - Subv Région Aquitaine	Conservatoire National Région	1136 - Participations - Régions - Fonction 311	60 000,00	33 797,50	33 797,50	26 202,50
				<b>Total Tranche</b>	<b>60 000,00</b>	<b>33 797,50</b>	<b>33 797,50</b>	<b>26 202,50</b>
		P010O003T26 - Redevances automatés	Conservatoire National Région	2274 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires - Fonction 311	3 000,00	10 809,46	10 809,46	-7 809,46
				<b>Total Tranche</b>	<b>3 000,00</b>	<b>10 809,46</b>	<b>10 809,46</b>	<b>-7 809,46</b>
		P010O003T28 - Autres subventions	Conservatoire National Région	1115 - Participations - Autres organismes - Fonction 311	4 000,00	165,08	165,08	3 834,92
				<b>Total Tranche</b>	<b>4 000,00</b>	<b>165,08</b>	<b>165,08</b>	<b>3 834,92</b>
				<b>Total affecté de l'opération</b>	<b>768 050,00</b>	<b>753 784,04</b>	<b>520 292,04</b>	<b>14 265,96</b>
				<b>Reste à affecter sur opération</b>	<b>2 172,50</b>			
				<b>Total Programme</b>	<b>768 050,00</b>	<b>753 784,04</b>	<b>520 292,04</b>	<b>14 265,96</b>

Mairie de Bordeaux  
 Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud  
 22, Quai Sainte-Croix - BP 90060  
 33033 BORDEAUX CEDEX  
 Tél. : 05.56.92.96.96  
 Fax : 05.56.32.94.60

25 JUIN 2013

SEGMENTATION SOUS LE LOGICIEL GRAND ANGLE / PROGRAMME Conservatoire de Bordeaux / BP 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PROGRAMME	OPERATION	TRANCHE	Imputation	Libellé	Crédits	Observations		
Conservatoire de Bdx	Action Culturelle	Dépenses artistiques	6228	Artistes Scènes publiques	5 769,00 €	Frais de séjour & transport des intervenants + Recrutement d'intervenants s/ factures		
			Sous-total Tranche			5 769,00 €		
		Frais techniques	6068	Frais techniques Scènes publiques	6135	Frais techniques Scènes publiques	2 000,00 €	Achats de matériels & accessoires divers
			6228		15 800,00 €		Locations (matériels scéniques, instruments de musique, partitions, etc)	
			6241		12 831,00 €		Frais de mise à disposition de salles + Mise à disposition d'œuvres musicales	
			Sous-total Tranche				1 500,00 €	Manutention d'instruments de musique
		Frais annexes	60623	Frais annexes Scènes publiques	6182	Frais annexes Scènes publiques	32 131,00 €	Achats pots & caterings
			6247		1 000,00 €		Adhésion 2012/2013 à l'IDDAC (prêt gratuit matériel scénique)	
			6282		1 000,00 €		Transports d'élèves	
			651		300,00 €		Sécurité (SSIAP 1, Maître chien ou frais divers de sécurité)	
Sous-total Tranche			2 500,00 €		Redevances droits d'auteur pour les spectacles organisés			
Sous-total de l'Opération				43 000,00 €				
Conservatoire de Bdx	Moyens Généraux	Gestion des bâtiments	6282	Gardiennage	10 000,00 €	Prestations récurrentes & ponctuelles - Agent de sécurité		
			6283	Nettoyage	127 000,00 €	Prestations récurrentes/ponctuelles - C.R.R, Atelier et Studios de Danse		
			60631	Equipe d'Entretien/Restauration	60632	Equipe d'Entretien/Restauration	5 000,00 €	Produits d'entretien & Papiers Hygiéniques (sanitaires)
			100,00 €		Achat de vaisselles et ustensiles de cuisine			
			60621	Equipe Technique	6068	Equipe Technique	100,00 €	Approvisionnement en fioul pour le groupe électrogène
			2 000,00 €		Outillages, peintures, quincailleries et petits équipements divers + EPI			
			100,00 €		Maintenance machines outils			
		Sous-total Tranche			144 300,00 €			
		Service Documentation	6064	Documentation	6065	Documentation	500,00 €	Achats fournitures et matériels divers (films plastiques, rubans titreuse, ...)
			3 600,00 €		Achat de Partitions Musicales, de CD-DVD et de Livres			
			1 400,00 €		Abonnements périodiques			
		Sous-total Tranche			5 500,00 €			
		Gestion du parc instrumental	6068	Location & Manutention	6135	Location & Manutention	2 000,00 €	Achats d'accessoires & équipements musicaux
			6 000,00 €		Location instruments de musique (dont récurrent 2 pianos + 3 harpes)			
			1 500,00 €		Manutention d'instruments volumineux ( Hors Action Culturelle)			
			61558		Réparation & Entretien		20 500,00 €	Réparation, révision des instruments
		Sous-total Tranche			30 000,00 €			
		Relations Internationales	6247	Echanges pédagogiques et artistiques internationaux	6257	Echanges pédagogiques et artistiques internationaux	2 000,00 €	Transports (voyages avion et/ou train)
			1 500,00 €		Frais de séjour (hébergement, repas, déplacement sur place)			
			100,00 €		Frais de change			
		Sous-total Tranche			3 600,00 €			
		Organisation des examens	6228	Jurys d'examens	6257	Jurys d'examens	31 000,00 €	Rémunérations des jurys d'examens (indemnité + transport + séjour)
			4 500,00 €		Mises à disposition diverses (Ensemble Vocal de Chœurs et Salles)			
			Sous-total Tranche				35 500,00 €	Frais d'hébergement et de restaurant pour les jurys d'examens
		Copieurs & Fax	6135	Copieurs & Fax	6068	Copieurs & Fax	10 000,00 €	Location 2 copieurs + Location 2 FAX (CRR + Studios Danse)
			500,00 €		Achat consommables FAX (Toners) => CRR + Studios Danse			
			Sous-total Tranche				10 500,00 €	
		Equipement Régisseur Technique	6068	Régie Technique	Régie Technique		900,00 €	Fournitures Régisseur Technique (Sam Loison) pour l'Atelier
			Sous-total Tranche			900,00 €		

SEGMENTATION SOUS LE LOGICIEL GRAND ANGLE / PROGRAMME Conservatoire de Bordeaux / BP 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PROGRAMME	OPERATION	TRANCHE	Imputation	Libellé	Crédits	Observations
Conservatoire de Bdx	Moyens Généraux	Fonctionnements généraux des Services	6156		- €	Maintenance/Formation du logiciel Rhapsodie
			6247	Vie Scolaire	1 000,00 €	Transports collectifs
			673		500,00 €	Remboursement des droits d'inscription
			60623		1 000,00 €	Alimentaires divers (sucres, eau, café, vin, ...)
			6064		1 150,00 €	Achat papier et étiquettes d'impression + Fournitures administratives
			6068		500,00 €	Consommables informatiques (DVD, CD, etc)
			6068	Moyens Généraux Divers	500,00 €	Achats matériels divers
			6236		1 150,00 €	Papier en tête et enveloppes
			6236		500,00 €	Copies couleur service Reprographie de la Ville
			6257		1 500,00 €	Frais de réception (traiteur, Hôtel/restaurant hors AC, cafés)
			6261		100,00 €	Abonnement annuel Boite Postale + Frais divers d'affranchissement
			6188	Autres prestations diverses	200,00 €	Frais de stationnement occasionnel + Cotisation Conservatoires de France
			6288		4 000,00 €	Abonnements annuels DOI: Ligne réseau Studios Danse + Blackberry
					- €	Abonnement + frais intervention Sté Eclipse (alarmes)
			6184	Organismes de formation	100,00 €	Versement à des Organismes de formation (dont 2 600 € pour formation Mme Deubel - virement à DRH)
			6231	Annonces & Insertions	100,00 €	Parution d'annonces
			6251	Ordres de Missions	2 500,00 €	Agences de Voyages
		6256		733,11 €	Remboursements des Agents (frais de séjour)	
		651	Redevances droits d'auteur	2 400,00 €	Redevances annuelles SACEM & SPRE (utilisation musique cours)	
				<b>Sous-total Tranche</b>	<b>17 933,11 €</b>	
	Communication	6228	Frais de COM	8 500,00 €	Conception graphique + Traduction de textes	
		6236		6 550,00 €	Travaux d'impression support de communication	
		<b>Sous-total Tranche</b>	<b>15 050,00 €</b>			
		<b>Sous-total de l'Operation</b>	<b>263 283,11 €</b>			
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>306 283,11 €</b>	
Conservatoire de Bdx	Nouveau dispositif	61558		16 000,00 €	Révision/entretien des instruments affectés au prêt	
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>322 283,11 €</b>	
Conservatoire de Bdx	Subvention conservatoire de quartier	6574	Subvention	7 258,00 €	Subvention à l'ACAQB pour le fonctionnement du Conservatoire de Quartier	

Mairie de Bordeaux  
 Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud  
 22, Quai Sainte-Croix - BP 90060  
 33033 BORDEAUX CEDEX  
 Tél. : 05.56.92.96.96  
 Fax : 05.56.33.94.60

25 JUIN 2013

**D-2013/490**

**'La maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme'. Convention de co-organisation. Convention de dépôt-vente du catalogue italien. Vente de produits dérivés.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux Arts va présenter du 23 octobre 2013 au 02 février 2014, à la Galerie des Beaux Arts, une exposition destinée à mettre en valeur le travail de la célèbre galerie Goupil.

Cette exposition a été initiée par le Musée d'Aquitaine qui possède un fond de plus de 15 000 gravures et 70 000 gravures de la maison Goupil. Elaborée grâce à des recherches inédites menées par l'historien d'art Paolo Serafini dans les fonds Goupil du musée d'Aquitaine et au Getty Research Institute et co-organisée avec la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo, cette exposition va mettre en regard les gravures et les œuvres des grands peintres italiens tels que G. de Nittis, A. Pasini, G. Boldoni, A. Mancini, R. Sorbi, V.M. Corcos, A. Campriani, D. Morelli.

La filiale culturelle de la Fondation a présenté cette exposition au musée de Rovigo, du 22 février au 23 juin 2013. Une convention régit les obligations de la Ville de Bordeaux et d'Auxilia spa pour la co-organisation de cette exposition.

L'édition du catalogue commun a été confiée à la société Silvana Editoriale, la version du musée des Beaux Arts ayant un résumé en anglais et espagnol. Le prix de vente public est fixé à 25 €. 500 exemplaires seront achetés par le musée (350 sont destinés à la vente, 150 exemplaires sont destinés aux dons, archivages et échanges interbibliothèques) avec une possibilité de réassortiment.

Le musée des Beaux Arts présentera aussi la version italienne du catalogue. Une convention de dépôt vente, avec possibilité de réassortiment, a été établie entre la Ville de Bordeaux et Silvana Editoriale.

Le musée des Beaux Arts proposera à la vente des produits dérivés (avec une possibilité de réassortiment) :

- 100 affiches 120X176 cm, au prix de 5 € ;
- 6 séries de 300 exemplaires de posters 60 x 80 cm au prix de 3 € ;
- 6 séries de 300 cartes postales 10 x 15 cm au prix de 0.50 € ;
- 500 marque-pages au prix de 0.50 € ;
- 500 magnets au prix de 2 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions
- à appliquer ces tarifs

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 490, il s'agit de la prochaine exposition qui sera menée à la Galerie des Beaux Arts autour de la Maison Goupil et de l'Italie en relation avec le Musée d'Aquitaine, et de la mise en valeur de cette collection Goupil qui est unique au monde, qui est donnée à Bordeaux depuis le siècle dernier.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de remarques ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

## Convention de co-organisation

Entre les soussignés

La Ville de BORDEAUX, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du.....reçue en préfecture le..... appelée ci-après " Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts"

D'une part,

Et

AUXILIA SPA, Piazza Duomo 15, 35126 PADOVA, TVA 03861800286, opérateur de la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo; représentée par M. Roberto Saro, Secrétaire Général, habilité aux fins des présentes, appelée ci-après «Auxilia»

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Préambule

Le musée des Beaux Arts de Bordeaux et la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo co organisent une exposition consacrée à la maison d'édition Goupil, aux reproductions qui sont conservées dans le Fonds Goupil de la ville de Bordeaux et aux œuvres originales d'artistes italiens, tels que de Nittis, Boldoni, Sorbi, Morelli etc

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du déroulement des deux expositions et les devoirs et obligations des deux parties.

### Article 2 : Généralités

Titre de l'exposition : ***La Maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme.***

Cette exposition se déroule :

Palazzo Roverella de Rovigo du 22 février au 23 juin 2013

Musée des Beaux Arts de Bordeaux : Galerie des Beaux Arts, place du colonel Raynal, 33000 Bordeaux ; du 23 octobre 2013 au 02 février 2014.

(Les deux expositions n'exposeront pas obligatoirement les mêmes œuvres)

Les commissaires généraux de l'exposition sont :

M. José de Los Llanos, directeur du musée des Beaux Arts de Bordeaux

M. Roberto Saro, Secrétaire Général d'Auxilia Spa

Commissariat scientifique :  
M. Paolo Serafini, historien de l'art  
Commissariat à Bordeaux  
M. Marc Favreau, conservateur au musée des Beaux Arts.

Pour cette exposition, Auxilia Spa est l'opérateur financier et technique de la Fondation Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo

La liste des œuvres exposées à Bordeaux est jointe en annexe

### **Article 3 : Prestations assurées par Auxilia SPA**

Auxilia Spa prendra en charges les opérations ou frais suivants :

#### 1) catalogues

Auxilia conçoit intégralement le catalogue de l'exposition.

Auxilia fournira à l'imprimeur les images et les textes du catalogue et prendra en charge les frais d'auteurs, les frais d'ektachrome ou d'images numériques et les éventuels droits de reproduction. A l'issue d'une consultation, Auxilia a confié à la maison d'édition Silvana Editoriale la confection du catalogue de l'exposition. Ce catalogue sera édité en italien (avec des résumés en anglais) pour la Fondation; et en français (avec des résumés en anglais et espagnol) pour la ville de Bordeaux. Auxilia commandera directement à Silvana Editoriale les quantités nécessaires pour la Fondation.

#### 2) assurances

Auxilia prendra en charge les assurances (type « clou à clou ») des œuvres empruntées pour Rovigo (exposition et transports A/R), y compris l'assurance du transport des œuvres de Rovigo à Bordeaux.

#### 3) prêt d'œuvres

En coordination avec le musée des Beaux Arts de Bordeaux, Auxilia établit toutes les demandes de prêt d'œuvres pour les deux musées. Les copies des demandes de prêt, des accords, les noms et adresses des prêteurs, et les valeurs d'assurance seront envoyés au musée des Beaux Arts de Bordeaux 6 mois avant le début de l'exposition à Bordeaux

#### 4) transports des œuvres

A l'issue d'une consultation, Auxilia a confié tous les transports des œuvres à la société APICE ROMA SRL, agréée pour le transport d'œuvres d'art.

Un devis sera établi par APICE ROMA srl à chaque organisateur suivant les œuvres empruntées et les trajets.

Auxilia prend en charge le collectage de toutes les œuvres exposées à Rovigo, et le retour des œuvres qui ne sont pas exposées à Bordeaux.

Des œuvres communes aux deux expositions pourront être restituées aux prêteurs entre les deux expositions.

Les œuvres prêtées par le Fonds Goupil reviendront avec les œuvres de l'exposition à Bordeaux. Le transport sera pris en charge par Auxilia.

### **Article 4: Prestations assurées par la Ville de Bordeaux - musée des Beaux Arts**

La ville de Bordeaux - musée des Beaux Arts prendra en charge les frais suivants :

#### 1) catalogues

Silvana Editoriale ayant été chargée par Auxilia de l'édition du catalogue, le musée des Beaux Arts commandera directement à Silvana Editoriale 500 exemplaires nécessaires à la vente dans la boutique de la Galerie des Beaux Arts et aux dons et échanges. La vente aux libraires s'effectuera par Silvana Editoriale.

Le prix de vente public est fixé à 25 €.

Le réassortiment éventuel s'effectuera auprès de Silvana Editoriale. Ce nouveau prix d'achat sera calculé par une remise de 40 % sur le prix de vente public.

#### 2) assurances

Le musée des Beaux Arts de Bordeaux assurera auprès de Gras et Savoye SEGA (assurance type « clou à clou ») les œuvres empruntées et prendra en charge les coûts de ces assurances pour l'exposition à Bordeaux et le retour des œuvres aux prêteurs.

Les œuvres qui repartiront chez les prêteurs à l'issue de l'exposition à Rovigo et exposées à Bordeaux seront assurées par la Ville de Bordeaux pour le transport aller à Bordeaux, l'exposition et le transport retour

La ville de Bordeaux prendra également en charge l'assurance des œuvres qui ne pourront être assurées par Gras Savoye Sega, suivant la demande des prêteurs.

### 3) transports des œuvres

Le musée des Beaux Arts prendra en charge le transport des œuvres de la manière suivante:

- Début de l'exposition: aller Rovigo ou prêteurs/Bordeaux (transport par la société Apice Roma)
- Fin de l'exposition: retour des œuvres aux prêteurs (transport par la société Apice Roma)
- Retour des œuvres au Fonds Goupil du musée d'Aquitaine

### 4) commissariat

La ville de Bordeaux - musée des Beaux Arts prendra en charge une partie des honoraires du commissaire scientifique (M. Serafini) pour un montant global et forfaitaire de 10 000 €

## **Article 5 : Autres dispositions**

Chaque institution est responsable des œuvres qu'elle emprunte. Suivant les règles en vigueur des constats d'état seront établis avant et après chaque manipulation d'œuvres, et seront joints à chaque œuvre.

Pour certaines œuvres communes, entre les deux expositions (décrochage et accrochage), il est convenu que les œuvres resteront en caisse dans les deux musées de Rovigo et Bordeaux (dates à convenir)

Pour le catalogue, à la charge de la ville de Bordeaux - musée des Beaux Arts de fournir le mot du maire, la préface du directeur du musée des beaux arts et les traductions en anglais et espagnol.

Les frais de convoyeur seront pris en charge par chaque organisateur, suivant les œuvres empruntées. Il est convenu que le nombre de convoyeur sera strictement limité au nécessaire. Dans la mesure du possible, le transporteur fera l'avance des frais.

Pour les œuvres exposées dans les deux lieux, les éventuels frais de restaurations, d'encadrements et/ou de protection (verre, plexi, etc) seront partagés entre les deux co-organisateur.

Il est convenu que les œuvres seront exposées dans des lieux gardés, sécurisés et conformes aux conditions de conservation des œuvres. Chaque exposant prendra en charge les frais relatifs à l'exposition des œuvres, sa propre muséographie et à son accrochage.

Chaque co-organisateur prendra en charge ses propres frais d'inauguration (vernissage, cocktails, invités)

Chaque institution prendra en charge la conception, la réalisation et la diffusion des outils de communication (cartons d'invitation, plaquettes de communication, affiches, insertions publicitaires, etc)

Une communication générale internationale commune pourra être mise en place par chaque co-organisateur. Les éventuels frais pourront être partagés. Mais la communication nationale sera spécifique à chaque musée et sera aux frais exclusifs de chaque co-organisateur.

Les frais ou droits de reproductions destinés à la communication seront pris en charge par chaque co-organisateur.

Chaque institution s'engage à mentionner le partenaire sur ses documents de communication : « Cette exposition est organisée en partenariat avec..... » ou par un logo.

Pour les éventuels produits dérivés (posters, cartes postales, etc) chaque institution s'engage à prendre en charge les éventuels frais de copyright ou droits de reproduction.

**Article 6 : Durée de la convention ; modifications**

La présente convention est prévue pour durer jusqu'au retour complet des œuvres aux prêteurs.  
Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant négocié entre les deux parties

**Article 7 : Litiges**

La loi française s'applique à la présente convention  
La présente convention est rédigée en quatre exemplaires  
Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux  
après épuisement des voies de règlement amiable.

**Article 8 : Résiliation**

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

**Article 9 : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :  
- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33076 Bordeaux Cedex  
- Pour Auxilia spa, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en 4 exemplaires  
A Bordeaux et Rovigo ; le

**Pour Auxilia spa**  
**Monsieur Roberto Saro**  
**Secrétaire Général**  
**Bordeaux**

**Pour la Ville de Bordeaux**  
**Monsieur Alain Juppé**  
**Maire de**

**Exposition « *La Maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme* »**

**Catalogues - Convention de dépôt-vente**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération en date du.....reçue en préfecture le.....

appelée ci-après «Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts »

d'une part

Et

SILVANA EDITORIALE, via Margherita de Vizzi, 86 ; 20092 Cinisello Balsamo (Milan) Italie, n° IVA 04234970152, représenté par M. Dario Cimorelli, directeur général, habilité au fin des présentes

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

Le musée des Beaux Arts de Bordeaux organise à la Galerie de Beaux Arts, place du colonel Raynal, 33000 Bordeaux, une exposition intitulée « *La Maison Goupil et l'Italie. Le succès des peintres italiens à Paris au temps de l'impressionnisme* », du 23 octobre 2013 au 02 février 2014

Cette exposition a été présentée à Rovigo (Italie) du 22 février au 03 juin 2013.

A cette occasion, un catalogue en italien a été édité par Silvana Editoriale

**ARTICLE I : Objet de la convention**

Pour la vente en régie au comptoir de la Galerie des Beaux Arts, la Ville de Bordeaux-musée des Beaux Arts propose à Silvana Editoriale de prendre en dépôt vente 50 exemplaires du catalogue en italien.

**ARTICLE II : Modalités**

Le prix de vente public des ouvrages est fixé à :

Vingt cinq euros (25 euros)

Le prix d'achat par le musée des Beaux Arts est fixé par une remise de 40 % sur le prix de vente public de ces ouvrages.

Les 50 exemplaires du catalogue seront livrés franco au musée des Beaux Arts.

Pour le dépôt vente, il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts ne paiera à la fin de l'exposition que le nombre d'exemplaires réellement vendus, à partir d'un décompte effectué par la ville de Bordeaux - musée des Beaux Arts.

Suivant ce décompte, Silvana Editoriale fera parvenir la facture correspondante au musée des Beaux Arts de Bordeaux. Le paiement sera effectué par mandat administratif.

Les exemplaires invendus seront retournés franco à l'adresse de Silvana Editoriale

### **ARTICLE III : Réassortiment**

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus par le musée des Beaux Arts, Silvana Editoriale s'engage à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50), port payé, suivant les stocks disponibles.

Ces quantités s'ajouteront aux stocks de dépôt-vente pour le calcul des sommes dues.

### **ARTICLE IV : Durée**

La présente convention est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'exposition.

La présente convention pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un (1) mois.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

### **ARTICLE V : Modifications**

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié et accepté par les deux parties.

### **ARTICLE VI : Litiges**

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE VII : Election de domicile**

Pour la présente, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- pour Silvana Editoriale, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux et Milan, le

**SILVANA EDITORIALE**  
**M. Dario Cimorelli**

**La Ville de Bordeaux**  
**M. A. Juppé, Maire**

Villes	Cartels	Images	Dim ss cadre
Bologne	BOLDINI Giovanni (1842-1931) <i>Promenade solitaire</i> Vers 1874 Huile sur toile Collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 55,8 x 34,9
Bologne	PASINI Alberto La Fontaine bleue Huile sur toile Collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 38 x 65
Bologne	CAMPRIANI Alceste (1848-1933) <i>Les Oiseleurs Caccia agli uccellini</i> Huile sur toile Varese, collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm. 77 x 99
Bologne	BOLDINI Giovanni (1842-1931)) Parc de Versailles 1877 Huile sur toile Bologne, collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		14,5 x 24
Bologne	BOLDINI Giovanni (1842-1931) <i>La lettera (Giovane donna che scrive)</i> <i>La lettre (Jeune Femme écrivant)</i> 1873 Huile sur toile Bologne, collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		66 x 53
Bologne	BOLDINI Giovanni (1842-1931)) <i>Berthe esce per la passeggiata</i> <i>Berthe part en promenade</i> 1874 Huile sur toile Varese, collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 56 x 40
Caserta	MANCINI Antonio (1852-1930) L'Enfant dans un grand fauteuil 1878 Huile sur toile Collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 60 x 45
Caserta	ROSSANO Federico Mercato di bestiame (Fiera di buoi a Capodichino)Marché aux bestiaux 1873 Huile sur toile Collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 80 x 153

Villes	Cartels	Images	Dim ss cadre
Bologne, collection particulière	DE NITTIS Giuseppe (1846-1884) <i>La Descente du Vésuve La discesa del Vesuvio</i> 1872 Huile sur toile Bologne, collection particulière		cm 30 x 55
Bologne, collection particulière	CAMPRIANI Alceste (1848-1933) <i>La Tournée électorale La visita elettorale</i> 1880 Huile sur toile Bologne, collection particulière		cm 50 x 80 ca
Bologne, collection particulière	MICHETTI Francesco Paolo (1851-1929) Guardiana di pecore con una bambina Bergère avec sa fillette Huile sur toile Bologne, collection particulière		cm 30 x 50
Bologne, collection particulière	ROSSANO Federico Printemps 1973 Huile sur toile Bologne, collection privée Courtesy Galleria Bottegantica, Bologne-Milan		cm 60 x 90
Carpi, Palazzo Foresti	CORCOS Vittorio (1859 – 1933) <i>Le istitutrici ai Campi Elisi</i> Paris 1892 Collection Palazzo Foresti - Carpi (MO)		cm 171 x 140
Cortina - Forte dei marmi	ROSSANO Federico <i>Fenaison</i> Huile sur toile Bottega d'arte Livorno -Cortina -Forte dei Marmi		cm 65 x 80
Gênes	SORBI Raffaello <i>Rhea</i> 1973 Huile sur toile Collection Laura et Giorgio Cuttica		
Milan, collection particulière	TOFANO Edoardo (1838-1920) <i>Enfin...Seuls !</i> Huile sur toile Collection particulière		cm 130 x 78

Villes	Cartels	Images	Dim ss cadre
Milan, collection particulière	MICHETTI Francesco Paolo (1851-1929) <i>Pranzo di nozze in Abruzzo</i> 1876 Huile sur toile Collection particulière		cm 90 x 82
Milan, collection privée	BIANCHI Mosè (1840-1904) <i>Les Enfants de cœur La Vigilia della sagra</i> Huile sur toile Collection particulière		cm 139,5 x 95,5
Milan, collection privée	MORELLI Domenico <i>La Maddalena La Madeleine</i> Huile sur toile Collection particulière		50,2 x 80,2
Milan, collection privée	MANCINI Antonio (1852-1930) <i>La Couturière</i> Huile sur toile Collection privée		72 x 59
Milan, collection privée	BOLDINI Giovanni (1842-1931)) <i>A la Campagne</i> 1874 Huile sur toile Collection privée		
Nantes, musée des Beaux- Arts	PASINI Alberto <i>Porte de la mosquée de Yeni-Djami à Constantinople</i> 1870 Huile sur toile Nantes, musée des Beaux- Arts		cm 163 x 116 inventaire 1123
Annone (Province de Lecco)	MANCINI Antonio (1852-1930) <i>Saltinbanco con cesto di frutta (Colazione sulla corda) Saltimbanque avec un panier de fruits (Collation sur la corde)</i> 1877 Huile sur toile Collection privée - Lecco		
Paderno Dugnano (MI)	DI CHIRICO Giacomo <i>Uno Sposalizio in Basilicata Un mariage en Basilicata</i> Huile sur toile Collection privée		
Paris, musée d'Orsay	MANCINI Antonio (1852-1930) <i>Le Petit Ecolier</i> 1875 Huile sur toile Paris, musée d'Orsay		cm 130 x 97
Parme	MORELLI Domenico (1823-1901) <i>La figlia di Jairo La Fille de Jaire</i> 1853 Huile sur toile Collection privée		cm 100 x 140

Villes	Cartels	Images	Dim ss cadre
Saronno	MANCINI Antonio (1852-1930) <i>Saltimbanchi. Suonatore di violino e suonatore di chitarra Saltimbanques. Joueur de violon Joueur de guitare</i> Huile sur toile Collection privée		
Pescara, collection particulière	CAMPRIANI Alceste (1848-1933) <i>Ruines de Pompéi (Les touristes)</i> Huile sur toile, Collection particulière		cm 51 x 33
Ravenne	DE NITTIS Giuseppe (1846-1884) <i>Westminster Bridge e Houses of Parliament Le Pont de Westminster</i> Huile sur toile Milan, collection particulière		cm 110 x 195
Rome,	SIMONETTI Attilio Il tamburo Tambour Rome -Collection privée		80 x 49
Rome,	SIMONETTI Attilio Araldo Héraut Rome -Collection privée		80 x 49
Rome,	SIMONETTI Attilio Portrait d'Adolphe Goupil Encre de Chine sur papier Rome -Collection privée		14 x 22
Rome,	Lettre d'Adolphe Goupil à Attilio Simonetti Paris, 4 octobre 1872 Dini-Marini p. 303 -Archives Piero Dini Rome -Collection privée	<b>Document sous vitrine</b>	21 x 27
Rome, Galleria Nazionale d'Arte Moderna	MANCINI Antonio (1852-1930) <i>lo studio Jeune Ecolier 1875</i> Huile sur toile Rome, Galleria Nazionale d'Arte Moderna e Contemporanea		cm 51,5 x 66 inv. 3329
Rome, Galleria Nazionale d'Arte Moderna	TOMA Gioacchino (1836-1891) Le Viatique, hospice des orphelins de Naples Il viatico dell'orfan 1877 Huile sur toile Rome, Galleria Nazionale d'Arte Moderna e Contemporanea		cm 82 x 130 inv 1033

Villes	Cartels	Images	Dim ss cadre
Trieste, CIVICO MUSEO REVOLTELL A GALLERIA D'ARTE MODERNA	MICHETTI Francesco Paolo Retour du potager Huile sur toile Musée Revoltella -Galleria d'Arte Moderna, Trieste		28 x 35,5 61,5 x 68,5
Verone, collection particulière	DE BLAAS Eugenio (1843-1931) Polichinelle au couvent Huile sur toile Collezione privata		cm 70 x 116
Verone, collection particulière	BOLDINI Giovanni (1842-1931) <i>Ritratto di Martha Regnier</i> <i>Portrait de Martha Regnier</i> Huile sur toile, Collection particulière		cm 231 x 120

**D-2013/491**

**Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'Etat Ministère de la Culture. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 28 février 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication portant sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

Ce label permet à Bordeaux d'affirmer sa volonté de mettre en place une politique de valorisation du patrimoine forte et volontariste, telle que peut l'ambitionner la Ville, classée au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2007. Cette convention a permis de cofinancer un certain nombre d'actions au cours des trois dernières années.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2013, un projet a été déposé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui porte sur l'acquisition d'outils numériques interactifs mis à disposition du public dans le cadre du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Le budget total de ces opérations s'élève à 100.359 euros. La participation de la Ville de Bordeaux s'élève à 80 359 euros et celle de l'Etat à ce programme de valorisation est de 20.000 euros. En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 20.000 euros (vingt mille euros) au titre de l'année 2013, correspondant à la subvention de l'Etat.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 491 est une participation de l'Etat à hauteur de 20% pour la programmation 2013 développée par les villes d'art et d'histoire.

Ceci est lié par convention avec l'Etat depuis 3 ans.

**M. LE MAIRE.** -

C'est bien le moins de respecter ses engagements pour une fois.

Même traitement ? Très bien.

**D-2013/492**

**Renouvellement de la convention triennale de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Bordeaux et l'institut français. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions internationales menées par la Ville de Bordeaux, une convention triennale nous lie à l'Institut Français, opérateur culturel du Ministère des Affaires Etrangères.

Cette convention de partenariat, qui a pour objectif de soutenir et développer les projets artistiques internationaux de créateurs bordelais intervenant tant dans le domaine des arts visuels que dans celui des arts de la scène permet également d'accueillir à Bordeaux des artistes étrangers, facilitant ainsi les échanges professionnels.

Ce partenariat, présenté à l'occasion de notre séance du 25 janvier 2010 pour les exercices 2010, 2011 et 2012 s'étant donc achevé, il convient pour la période 2013 – 2015 de procéder à son renouvellement.

La convention ci-joint annexée prolonge ainsi la démarche initiée, la Ville de Bordeaux et l'Institut Français se proposant, pour l'exercice 2013, d'y contribuer respectivement à hauteur de 35 000 euros.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 492 est un renouvellement de la convention triennale qui unit la Ville de Bordeaux à l'institut Français, ce qui nous permet de soutenir des projets artistiques d'artistes et de créateurs bordelais et en accueillant également des artistes extérieurs à notre pays pour pouvoir assurer des réseaux d'échanges au niveau international.

**M. LE MAIRE.** -

Ça c'est le chapitre « Rayonnement international de la politique culturelle de Bordeaux ».

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

C'est bien le moins que l'Etat continue à faire quelque chose en matière culturelle. Vraiment on ne va pas se congratuler là-dessus.

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE DEVELOPPEMENT  
DES ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX**

**2013 - 2015**

**CONCLUE ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA VILLE DE BORDEAUX**

**ENTRE**

**LA VILLE DE BORDEAUX**, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son maire, agissant en application de la délibération n°                    du Conseil Municipal, en date du                    et l'habilitant à cet effet,

ci-après dénommée *VILLE DE BORDEAUX*,

**ET**

**L'INSTITUT FRANÇAIS**, Établissement public industriel et commercial, situé 8-14, rue du Capitaine Scott, 75015 Paris, représenté par son Président, **Monsieur Xavier DARCOS**, ou son représentant D'autre part,

ci-après dénommé *L'INSTITUT FRANÇAIS*

**Préambule**

La **VILLE DE BORDEAUX**, dans le cadre de sa politique internationale, soutient les échanges culturels afin de renforcer le rayonnement international de la ville.

Outre les actions régulièrement menées en ce sens par les principales structures culturelles municipales (Opéra, musées, bibliothèques, Ecole des Beaux-Arts, Conservatoire National de région...) la **VILLE DE BORDEAUX** souhaite encourager une coopération artistique concrète et durable entre les artistes de Bordeaux et l'international en s'appuyant principalement sur le réseau des villes jumelles tout en ciblant prioritairement les artistes émergents.

L'objectif principal est d'aider les artistes bordelais à nouer des relations de travail, de formation continue et de création, avec les artistes étrangers, plus qu'un soutien à une diffusion culturelle de production.

**L'INSTITUT FRANÇAIS** est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France. Il a été créé par la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État et par son décret d'application du 30 décembre 2010.

Placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, **l'INSTITUT FRANÇAIS** est chargé, dans le cadre de la politique et des orientations arrêtées par l'État, de porter une ambition renouvelée pour notre diplomatie d'influence. **L'INSTITUT FRANÇAIS** doit également

contribuer au rayonnement de la France à l'étranger dans un dialogue renforcé avec les cultures étrangères et répondre à la demande de la France dans une démarche d'écoute, de partenariat et d'ouverture. Dans cette perspective, l'**INSTITUT FRANÇAIS** met en œuvre les actions d'échanges participant à la promotion à l'étranger de la culture contemporaine et patrimoniale et au dialogue des cultures en France, notamment par l'organisation de saisons étrangères.

L'**INSTITUT FRANÇAIS**, sous la forme d'un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), outre ses activités traditionnelles en matière d'échanges artistiques et d'accueil en France des cultures étrangères, a pour missions : la promotion à l'international de la langue française, des savoirs et des idées mais aussi la formation des agents du réseau. L'**INSTITUT FRANÇAIS** favorise le développement culturel des pays du Sud, singulièrement ceux de la Zone de Solidarité Prioritaire, participant ainsi à la politique de coopération, notamment dans le cadre d'Afrique et Caraïbes en créations

L'**INSTITUT FRANÇAIS** revendique la liberté d'expression et la diversité dans un contexte de mondialisation tout en affirmant sa compétence et son expertise en matière de promotion de la culture française dans le monde. Il est un outil d'influence, d'éducation et un pôle d'expertise et de conseil.

En outre, il est au cœur des enjeux actuels via l'outil numérique. Internet et les réseaux sociaux ayant bouleversé la diffusion de la culture, il est prioritaire pour l'**INSTITUT FRANÇAIS** de s'approprier ces technologies et d'en faire un vecteur de l'influence de la France.

En travaillant en étroite relation avec le réseau culturel français à l'étranger, l'**INSTITUT FRANÇAIS** veille à répondre aux besoins exprimés par les postes diplomatiques, tout en favorisant les initiatives qui permettent une plus grande mutualisation des projets et des économies d'échelle. Localement, son action est mise en œuvre sous l'autorité des ambassadeurs.

**LA VILLE DE BORDEAUX** et l'**INSTITUT FRANÇAIS** décident par cette convention triennale d'intensifier leur partenariat afin de mieux soutenir les artistes, les acteurs et les structures culturelles bordelais dans leurs projets d'échanges internationaux et d'adapter les leviers de soutien ainsi mis en place à la politique culturelle de la Ville.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles **la VILLE DE BORDEAUX** et l'**INSTITUT FRANÇAIS** établissent un partenariat pour soutenir et développer les activités et échanges artistiques internationaux des artistes, des acteurs et des structures culturelles du territoire de **BORDEAUX**.

**La VILLE DE BORDEAUX** et l'**INSTITUT FRANÇAIS** attendent de la présente convention :

- Une meilleure coordination du financement des projets qui seront sélectionnés par un Comité de pilotage commun ;
- L'intensification de l'échange d'information et d'expertise entre les réseaux diplomatiques, culturels et territoriaux ;
- Une plus grande lisibilité des projets menés à l'étranger et/ou sur le territoire bordelais ainsi qu'une meilleure communication du soutien de chacun des partenaires ;
- Une meilleure adaptation des soutiens concernés par la présente convention aux politiques culturelles et de rayonnement international de la **VILLE DE BORDEAUX** ;
- Une incitation à la collaboration entre les acteurs culturels locaux ;

La bonne réalisation de ce partenariat est garantie par une participation financière égale de chacun des co-signataires de la présente convention.

## **ARTICLE 2 : MISSIONS ET ACTIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DANS LE CADRE DE CE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BORDEAUX**

Conformément à son objet social, l'**INSTITUT FRANÇAIS** sollicite l'aide de la **VILLE DE BORDEAUX** afin de mettre en œuvre ce partenariat.

Dans ce cadre, les parties s'entendent sur les objectifs généraux suivants, définis comme prioritaires mais non exclusifs :

- Insérer la **VILLE DE BORDEAUX** au sein des grands circuits artistiques internationaux ;
- Aider les opérateurs culturels locaux dans leur **diffusion et leurs échanges internationaux** ;
- Aider les manifestations et les réalisations d'envergure s'appuyant sur les diverses saisons culturelles étrangères en France et sur les manifestations exceptionnelles de promotion de la création française à l'étranger, impliquant des acteurs du territoire de la **VILLE DE BORDEAUX** et nécessitant un accompagnement et une expertise spécifiques.
- Inciter et soutenir la mise en œuvre de coopérations durables et structurantes à l'initiative des acteurs culturels bordelais à l'étranger et notamment la présentation croisée de leurs projets, spectacles, œuvres, en lien avec une « saison » de l'Institut français et en cohérence avec les priorités internationales de la **VILLE DE BORDEAUX**.
- Permettre une meilleure valorisation et médiatisation des actions internationales menées sur le territoire de la **VILLE DE BORDEAUX**;

## **ARTICLE 3 : DUREE**

La présente convention aura une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **ARTICLE 4 : CONCOURS FINANCIER DE LA VILLE DE BORDEAUX ET DE L'INSTITUT FRANÇAIS**

Afin d'atteindre les objectifs précisés dans l'article 2, la **VILLE DE BORDEAUX** et l'**INSTITUT FRANÇAIS** apportent leur concours financier, en dégageant des financements supplémentaires, s'ajoutant au financement usuel des opérations menées.

Sous réserve du vote annuel des budgets de la **VILLE DE BORDEAUX** et l'**INSTITUT FRANÇAIS**, le budget global consacré au financement des projets pour l'année 2013 s'élève à 70 000,00 € (soixante dix mille euros), réparti comme suit :

<b>L'INSTITUT FRANÇAIS :</b>	35 000,00 € <sup>α</sup> (trente cinq mille euros)
<b>VILLE DE BORDEAUX :</b>	35 000,00 € <sup>α</sup> (trente cinq mille euros)

Pour 2014 et 2015, le montant annuel global des crédits consacrés au financement des projets sera confirmé par échange de courrier aux mêmes montants, sous réserve du vote annuel des budgets de la **VILLE DE BORDEAUX** et de l'**INSTITUT FRANÇAIS**.

Ces participations constituent un engagement supplémentaire pour les objectifs et priorités fixés en commun ; elles seront versées sur le compte bancaire de l'**INSTITUT FRANÇAIS** et affectées sur une ligne autonome exclusivement consacrée au partenariat décrit par la présente convention.

Toute modification apportée à ces montants fera l'objet d'un avenant annuel.

Le détail de la participation annuelle de chacun des partenaires sera déterminé par une convention annuelle qui définira les projets retenus et leur mode de financement.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le versement de la participation annuelle de la **VILLE DE BORDEAUX** sera réalisé en deux fois :

- Un premier acompte représentant 90% de la somme votée
- Le solde sera versé sur présentation par l'**INSTITUT FRANÇAIS** d'un bilan d'activité et d'un bilan financier intermédiaire.

Ces versements se feront sur le compte bancaire de l'**INSTITUT FRANÇAIS**, dont les coordonnées sont les suivantes :

TPPARIS (10071-75000)  
INSTITUT FRANÇAIS (AGENCE COMPTABLE)  
Compte n° 00001000894 - 17  
Ligne INSTITUT FRANÇAIS – VILLE DE BORDEAUX

Ils seront affectés à une ligne autonome et exclusivement consacrée au partenariat décrit par la présente.

## **ARTICLE 6 : PROCEDURES DE CHOIX DES PROJETS et MISE EN ŒUVRE**

**6.1** – Il est créé un Comité de pilotage chargé d'examiner les projets déposés, dans le cadre d'un appel à projets ouvert, et composé du :

- Maire de la **VILLE DE BORDEAUX**, ou son (ses) représentant(s) ;
- Président de l'**INSTITUT FRANÇAIS**, ou son (ses) représentant(s).

Chacun des deux partenaires pourra se faire assister, en tant que de besoin, des techniciens ou experts qu'il souhaite.

Les réunions du Comité de pilotage se tiendront au moins une fois par an, et autant que de besoin à la demande d'un de deux partenaires.

**6.2** – L'**INSTITUT FRANÇAIS** en tant qu'opérateur assure la coordination de tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente convention. A ce titre, il prendra en charge notamment :

- La notification aux bénéficiaires finaux (porteurs de projets) du montant des aides accordées,
- L'établissement des contrats (et avenants éventuels) avec les bénéficiaires finaux,
- La transmission à la **VILLE DE BORDEAUX** des copies de l'ensemble de ces documents.

**6.3** – Les contrats établis par **l'INSTITUT FRANÇAIS** avec les bénéficiaires finaux (porteurs de projets) feront apparaître la nature des dépenses prises en charge par **l'INSTITUT FRANÇAIS** et la **VILLE DE BORDEAUX**. Ces contrats devront également mentionner le montant des dépenses à justifier par le bénéficiaire final (porteur de projet) pour obtenir la totalité des subventions. Dans le cas où le montant de la dépense retenue ne serait pas atteint par le porteur de projet, les sommes non justifiées seront reversées à l'Institut Français.

**6.4** – Ces sommes, ainsi que celles qui resteraient non utilisées par le partenariat (c'est à dire non affectées à des projets par le comité paritaire de sélection) seront réparties et reversées de façon paritaire entre **l'INSTITUT FRANÇAIS** et la **VILLE DE BORDEAUX** selon les dispositions de l'article L.1611-7 du CGCT relatives aux redditions de comptes.

## **ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION**

Les membres du Comité de pilotage procéderont à une évaluation conjointe des résultats des opérations financées dans le cadre de la présente convention.

Ainsi, **l'INSTITUT FRANÇAIS** adressera à la **VILLE DE BORDEAUX** un bilan d'activités ainsi qu'un bilan financier dans les trois mois suivant la fin de l'exercice, accompagné des justificatifs comptables des actions menées en partenariat dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs, **l'INSTITUT FRANÇAIS** communiquera à la **VILLE DE BORDEAUX** l'ensemble des informations dont elle dispose concernant le suivi de chaque opération financée dans le cadre de la présente convention.

En cas d'inexécution patente de ces modalités, la **VILLE DE BORDEAUX** se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de **l'INSTITUT FRANÇAIS** après constatation contradictoire de la situation.

## **ARTICLE 8 : CONTROLE COMPTABLE ET FINANCIER**

L'exécution des engagements financiers de la **VILLE DE BORDEAUX** et **l'INSTITUT FRANÇAIS** sera suivie conjointement par les deux signataires de la présente convention. Toute dépense effectuée sur la ligne spécifiquement affectée au partenariat devra avoir reçu au préalable l'accord de la **VILLE DE BORDEAUX**.

La **VILLE DE BORDEAUX** se réserve le droit de se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

Ils pourront également constater la bonne réalisation des projets soutenus, et diligenter toute enquête complémentaire (expertise comptable, audit).

**l'INSTITUT FRANÇAIS** fournira à la **VILLE DE BORDEAUX** une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé.

## **ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET INFORMATION**

La mention « avec le soutien de la convention **INSTITUT FRANÇAIS / VILLE DE BORDEAUX** », ainsi que le bloc logos « Institut français + Ville de Bordeaux », ou à défaut les

logotypes de la **VILLE DE BORDEAUX** et de l'**INSTITUT FRANÇAIS** devront figurer sur tous les supports de communication inhérents aux actions faisant l'objet d'un cofinancement.

Les chartes graphiques devront être respectées.

En cas d'élection, la **VILLE DE BORDEAUX** se rapprochera de l'**INSTITUT FRANÇAIS** pour le respect des règles de communication en période pré-électorale.

#### **ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES**

En cas de non-respect par l'un des partenaires des engagements souscrits par la présente convention, celle-ci sera résiliée.

La résiliation deviendra effective, sauf accord contraire entre les parties, un mois après réception du courrier, envoyé en recommandé avec accusé de réception, de la partie qui en aura pris l'initiative.

Les sommes versées par l'**INSTITUT FRANÇAIS** et la **VILLE DE BORDEAUX** sur la ligne **INSTITUT FRANÇAIS – VILLE DE BORDEAUX** et non encore affectées à des opérations à la date de la résiliation seront reversées par l'**INSTITUT FRANÇAIS** selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 10 de la présente convention.

Dans l'hypothèse d'un litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, après épuisement de toute solution à l'amiable, de saisir le tribunal administratif compétent.

#### **ARTICLE 11 : REVERSEMENT**

Au 31 décembre 2015, les sommes non encore utilisées sur la ligne **INSTITUT FRANÇAIS – VILLE DE BORDEAUX** seront reversées pour moitié à la **VILLE DE BORDEAUX**.

Fait à Paris / Bordeaux, le

en deux exemplaires originaux

**Pour l'INSTITUT FRANÇAIS,  
Le Président**

**Xavier DARCOS**

**Pour VILLE DE BORDEAUX,  
Le Maire**

**Alain JUPPÉ**

**D-2013/493**

**Musée des Arts Décoratifs. Participation au Design Tour.  
Gratuité des expositions. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Poursuivant sa politique d'ouverture au design, le musée des Arts décoratifs de Bordeaux participe du 16 au 20 octobre 2013 au DESIGN TOUR, événement itinérant où tous les amateurs de design, de création et d'art de vivre découvrent le meilleur de la jeune création française et internationale, les dernières nouveautés de la saison présentées par les lieux qui font vivre le design au cœur de leur territoire. Cette seconde édition s'installera dans cinq capitales régionales : Bordeaux, Nantes, Lyon, Montpellier et Marseille et prendra pour thème la notion de territoire.

A cette occasion, le musée des Arts décoratifs accueillera deux expositions intitulées « *Homework, une école stéphanoise* » et « *L'âge du faire* ». Le principe du Design Tour impliquant la gratuité des expositions, nous souhaitons participer à cet événement en proposant au public la gratuité d'entrée du 16 au 20 octobre 2013.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à autoriser la gratuité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Le « Design Tour » débutera son tour dans plusieurs villes de France, à Bordeaux du 16 au 20 octobre et associe le Musée des Arts Décoratifs à travers deux expositions qui seront présentées autour du design.

**M. LE MAIRE.** -

Même traitement ?

**D-2013/494**

**Musée d'Aquitaine. Convention de partenariat. Publication du catalogue édité à l'occasion de l'exposition 'mémoires vives'. Une histoire de l'art aborigène. Signature. Convention.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exposition « Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène », présentée au musée d'Aquitaine du 15 octobre 2013 au 30 mars 2014, les éditions La Martinière Groupe et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) ont décidé de s'associer pour la réalisation et la publication du catalogue édité à cette occasion.

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'est engagée à se porter acquéreur de 1000 exemplaires de cet ouvrage pour un prix unitaire de 19,90 € HT, soit un montant global de 19 900 € HT.

- 700 exemplaires ont été réservés à la vente au prix public de : 30 € TTC (prix public conseillé sur la convention)
- 300 exemplaires ont été destinés à des dons ou des échanges.

Une convention stipulant les obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 494 est une convention de partenariat avec les Editions La Martinière pour soutenir le livre-catalogue qui sera édité dans le cadre de la magnifique exposition qui va démarrer au mois d'octobre au Musée d'Aquitaine sur l'art aborigène, qui est reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?

# Convention de partenariat

## ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

### **La Martinière Groupe**

S.A. au capital de 3 349 946,02 €  
dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup>, 25 bd Romain Rolland,  
représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hervé de La Martinière,  
ci-après dénommée « l'Éditeur »,

## ET

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine), représentée par son maire Monsieur Alain Juppé,  
domiciliée en l'hôtel de ville, habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du  
reçu en préfecture de la Gironde le  
ci-après dénommée «Le musée d'Aquitaine»,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) organise une exposition intitulée « Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène » présentée au musée d'Aquitaine du 15 octobre 2013 au 30 mars 2014.

Dans le cadre de cette exposition, un marché a été conclu en mai 2013 entre la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'éditeur fixant les modalités d'édition du catalogue publié à cette occasion, et dont les obligations réciproques sont précisées ci-dessous.

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET DE LA CONVENTION

Le musée d'Aquitaine et l'Éditeur ont décidé de s'associer pour publier un ouvrage ayant pour titre «*Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène*». Cet ouvrage sera publié en octobre 2013, sous le copyright des Editions de La Martinière.

Il a pour caractéristiques :

Format : 24 x 28,5 cm

Nombre de pages : 240 pages

Impression quadrichromie sur papier couché ½ mat 150 g labellisé FSC

Couverture broché avec rabats (carte deux faces 300 gr labellisée FSC)

Iconographie : environ 120 documents

Version bilingue : français/anglais

Prix public conseillé : 30 euros TTC

Tirage prévisionnel : 4 000 exemplaires.

## ARTICLE 2 - ATTRIBUTIONS DE L'ÉDITEUR

L'Éditeur assure :

- la conception graphique, la fabrication de l'ouvrage, le suivi de fabrication, ainsi que la publication de l'ouvrage dans la forme et les délais convenus,
- les formalités de dépôt légal et d'information à Electre,
- la diffusion et la distribution en France et à l'étranger, à l'exception des ouvrages préachetés par le musée d'Aquitaine pouvant être vendus directement sur le lieu de l'exposition.

### **ARTICLE 3 – PRÉCHAT D’OUVRAGES PAR LE MUSÉE DE L’AQUITAINE**

Le musée d’Aquitaine s’engage à effectuer un préachat de 1 000 exemplaires de l’ouvrage à un prix unitaire de 19,90 € HT correspondant à une remise de 30 % sur le Prix Public HT, comprenant la mise sous film de chaque exemplaire, la mise sous cartons et la livraison en un point, réglé selon l’échéancier suivant :

- 5 970 € HT à la signature des présentes,
- le solde, soit 13 930 € HT à la livraison des exemplaires à la date convenue entre l’Editeur et le musée d’Aquitaine après validation du Bon à Tirer.

Ces ouvrages, acquis par Musée d’Aquitaine, sont destinés à la communication interne et externe. En cas de vente sur le lieu de d’exposition, le Musée d’Aquitaine s’engage à le faire sous réserve du respect de la loi Lang.

Les ouvrages supplémentaires dont le Musée d’Aquitaine aurait besoin seront directement commandés par lui auprès de l’Editeur sans changement des conditions financières préalablement définies.

Toute modification fera l’objet d’un avenant signé par les deux parties.

### **ARTICLE 4 – DROITS SUR L’OUVRAGE**

Toute reproduction intégrale ou partielle des œuvres ou textes à des fins commerciales ou non, par quelque procédé que ce soit, doit faire l’objet d’un accord préalable entre les parties.

Le musée d’Aquitaine garantit à l’Editeur la jouissance entière et libre de toutes servitudes des droits ci-dessus visés cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

L’Editeur pourra utiliser des extraits de l’œuvre pour la promotion de l’ouvrage dans des catalogues, boîtes « displays », affichettes, site Internet et autres supports non vendus.

Dans le cadre de sa communication interne et externe, il est convenu que le musée d’Aquitaine pourra utiliser le titre, des extraits de l’oeuvre et le visuel de la couverture du livre.

### **ARTICLE 5 - MENTIONS SUR L’OUVRAGE**

Sur chaque exemplaire de l’ouvrage devront figurer les mentions suivantes :

- le copyright des Editions de La Martinière,
- le logo du musée d’Aquitaine.

### **ARTICLE 6 - PROMOTION**

Le musée d’Aquitaine s’engage, dans l’intérêt de la publication et de la meilleure promotion des deux partenaires, à promouvoir le catalogue d’exposition dans tous ses documents internes et externes annonçant cet évènement.

### **ARTICLE 7 - RESILIATION**

En cas de non respect par l’une des parties de ses obligations, l’autre partie pourra, après mise en demeure restée sans effet dans les quinze jours de sa présentation, résilier purement et simplement le contrat aux torts et griefs de la partie défaillante, sous réserve de tous dommages et intérêts.

### **ARTICLE 8 - LITIGES ET INTERPRÉTATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, avant de porter le litige devant le tribunal compétent, de rechercher à l'amiable le règlement de toutes difficultés. En cas d'échec de la négociation amiable, attribution de juridiction est donnée aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 9 juillet 2013  
en deux exemplaires originaux,

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire de Bordeaux

Pour La Martinière Groupe  
Le Président Directeur Général

Monsieur Alain JUPPE

Monsieur Hervé DE LA MARTINIÈRE

**D-2013/495**

**Archives municipales. Convention de partenariat avec la société de production audiovisuelle 'Les productions de la Lanterne'. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance, estimés à plus de 150000 documents, permettant de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans le cadre de son projet de film documentaire intitulé « Les Frères Pereire, le roman d'un capitalisme heureux », la société «Les Productions de la Lanterne » a eu connaissance de documents qu'elle souhaite utiliser sur la carrière remarquable d'Emile (1800-1875) et Isaac (1806-1880) Pereire, nés à Bordeaux, auxquels on doit notamment la ligne de chemin de fer de Bordeaux à Bayonne et la construction de la Ville d'Hiver à Arcachon.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour le patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention fixant les conditions d'utilisation des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, par la société «Les Productions de la Lanterne».

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 495 est une convention de partenariat entre les Archives et la société de production audiovisuelle La Lanterne, qui a besoin de documents pour la réalisation d'un film rendant hommage aux frères Pereire qui, comme vous le savez, ont élaboré et réalisé la ligne de chemin de fer Bordeaux-Bayonne et la construction de la Ville d'Hiver à Arcachon.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) ET  
LA SOCIETE « LES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La société «Les Productions de la Lanterne», SARL au capital de .... .. euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le n° ..... dont le siège social se trouve 8 avenue de la Porte de Montrouge 75014 PARIS, représentée par Monsieur .....en sa qualité de.....

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**

Les Archives Municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance (plus de 150 000 documents) permettant de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVIe siècle.

La société «Les Productions de la Lanterne » a eu connaissance de ces documents qu'elle souhaite exploiter dans le cadre du tournage du film documentaire intitulé « Les Frères Péreire, le roman d'un capitalisme heureux ».

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour le patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention fixant les conditions d'utilisation des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, par la société «Les Productions de la Lanterne».

**ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE LES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE**

La société «Les Productions de la Lanterne » ne pourra utiliser que les images expressément autorisées et uniquement pour le documentaire «Les Frères Pereire, le roman d'un capitalisme heureux». Ce droit est personnel et incessible.

La société «Les Productions de la Lanterne» prend à sa charge tous les frais techniques de reproduction précités et s'engage à :



**D-2013/496**

**Archives municipales de Bordeaux. Programme de numérisation 2013. Subvention de l'Etat. Encaissement. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques d'une grande richesse, estimés à 150 000 documents. Afin de mieux les valoriser, un programme de numérisation a été établi pour l'année 2013, en vue d'alimenter le futur site internet de l'établissement, dont l'ouverture est prévue en 2014, et de constituer des corpus numériques utilisés dans le cadre des actions de médiation (expositions, ateliers pédagogiques, etc.).

Deux corpus documentaires ont été présentés lors de l'appel à projet national de numérisation, lancé par le Ministère de la Culture pour l'année 2013 :

- la numérisation de 5500 photographies contenues dans le fonds d'archives SIGMA, permettant une diffusion en ligne, une consultation facilitée par le public en salle de lecture et leur valorisation dans le cadre de l'exposition présentée conjointement avec le CAPC à l'automne 2013.
- la numérisation d'un corpus de 140 affiches et 300 dépêches de la Première Guerre mondiale, afin de constituer des corpus documentaires numériques pour les commémorations prévues à partir de 2014 et d'alimenter les projets de médiation numérique auprès des écoles de Bordeaux.

Le coût de ces opérations est estimé à :

- fonds SIGMA : 26500 euros ;
- affiches 1914-1918 : 9500 euros.

Après examen des dossiers présentés, l'Etat (Ministère de la Culture – DRAC Aquitaine) a accepté d'accorder une subvention à ces opérations pour un montant global de 17750 euros, au titre de l'appel à projet national et de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA), à savoir :

- fonds SIGMA : 13250 euros (50%) au titre de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine ;
- affiches 1914-1918 : 4500 euros (47%) au titre de l'appel à projet national.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire de Bordeaux à :

- émettre un titre de recettes du montant de la subvention (17750 euros) ;opération P0190003T01 - Natana 2162 – CDR 222 / Archives ;
- et signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 496 est un encaissement de subvention octroyée par l'Etat suite à des appels projets autour de la numérisation. Je rappelle d'ailleurs que ceci est en rapport avec la BNSA qui est intégrée dans le Contrat de Plan et Etat-Région. Donc ce n'est pas récent.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?

**D-2013/497**

**Archives municipales. Fonds Salier-Fouquet. Convention de don et de cession de droits. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux conservent de nombreux fonds d'architecture qui suscitent un intérêt tout particulier des chercheurs en histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme, tout autant que du grand public.

Les archives de l'agence d'architectes Salier-Fouquet, constituées de 62,5 mètres linéaires de dossiers et de près de 500 tubes de plans ont été déposées en 1991 aux Archives municipales de Bordeaux. Afin de pérenniser leur conservation, MM. Yves Salier et Patrick Fouquet ont souhaité en faire don à la Ville de Bordeaux, pour les Archives municipales.

Influencées par l'esthétique et les conceptions spatiales d'architectes de renom (Mies van der Rohe, Richard Neutra, Oscar Niemeyer et Le Corbusier notamment), les réalisations innovantes de l'agence constituée autour d'Yves Salier sont relayées très tôt par de nombreux articles et publications dans les années 1960 et 1970, qui leur assurent une renommée nationale et européenne (1965 : grand prix du Cercle d'études architecturales partagé avec AUE et Atelier de Montrouge). Ces productions ont réussi à imposer une esthétique originale et contemporaine à Bordeaux et autour du bassin d'Arcachon dans un contexte local, qui à la fin des années 1950, était peu enclin à la modernité.

Le fonds d'archives Salier-Fouquet comprend les dossiers et les calques des projets, des concours et des réalisations produites à Bordeaux et dans la région bordelaise entre 1955 et 1985 par les agences d'architecture Salier-Courtois (1955-1964), Salier-Courtois-Lajus-Sadirac (1964-1969), Salier-Courtois-Lajus-Fouquet (1969-1974), Salier-Courtois-Fouquet (1974-1980) et l'agence Salier-Fouquet (1980-1985). Ces documents correspondent aux dossiers de travail communs des architectes Yves Salier (Bègles, 25 août 1918 - ), Adrien Courtois (Pessac, 16 avril 1921 – Bordeaux, 12 août 1980), Pierre Lajus (Bordeaux, 4 août 1930 - ), Michel Sadirac (Bordeaux, 16 juin 1933 - ) et Patrick Fouquet (Bordeaux, 18 janvier 1940 - ). L'ensemble des documents produits relève donc d'une œuvre collective pour laquelle Monsieur Yves Salier et Monsieur Patrick Fouquet, derniers associés de ces différents ateliers d'architecture, sont titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés à ces productions.

Selon les volontés des donateurs, ce fonds sera librement communicable 10 ans après le décès de M. Yves Salier. Pendant ce délai, MM. Salier et Fouquet ou leurs ayants-droits pourront délivrer des autorisations aux chercheurs qui en feraient la demande.

Une convention de don et de cession de droits, précisant les obligations des parties, a été établie.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 497 est l'acceptation d'un don et de cession de droits aux Archives, de l'agence d'architectes Salier-Fouquet.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?

**Convention de don et de cession de droits à la Ville de  
Bordeaux (Archives municipales) du fonds Salier-Fouquet**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du           , reçue à la Préfecture de la Gironde le

ET

M. Yves Salier  
184 avenue de Saint-Médard  
33 320 Eysines

Et

M. Patrick Fouquet  
187 rue de l'Ecole Normale  
33 200 Bordeaux

ci-après dénommés les donateurs,

IL A ETE PRALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Afin d'en assurer leur conservation, leur traitement, leur communication et leur valorisation, MM. Yves Salier et Patrick Fouquet donnent aux Archives municipales de Bordeaux les dossiers et les plans constituant les archives de l'agence d'architecture Salier-Fouquet.

Ce fonds d'archives comprend les dossiers et les calques des projets, des concours et des réalisations produites à Bordeaux et dans la région bordelaise entre 1955 et 1985 par les agences d'architecture Salier-Courtois (1955-1964), Salier-Courtois-Lajus-Sadirac (1964-1969), Salier-Courtois-Lajus-Fouquet (1969-1974), Salier-Courtois-Fouquet (1974-1980) et l'agence Salier-Fouquet (1980-1985). Ces documents correspondent aux dossiers de travail communs des architectes Yves Salier (Bègles, 25 août 1918 - ), Adrien Courtois (Pessac, 16 avril 1921 – Bordeaux, 12 août 1980), Pierre Lajus (Bordeaux, 4 août 1930 - ), Michel Sadirac (Bordeaux, 16 juin 1933 - ) et Patrick Fouquet (Bordeaux, 18 janvier 1940 - ). L'ensemble des documents produits relève donc d'une œuvre collective pour laquelle Monsieur Yves Salier et Monsieur Patrick Fouquet, derniers associés de ces différents ateliers d'architecture, sont titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés à ces productions.

Cette activité a engendré un fonds d'archives représentant 62,5 mètres linéaires de dossiers et environ 500 tubes de plans qui permet de retracer le processus créatif et de réalisation de ces bâtiments, aujourd'hui devenus objets de recherche et éléments du patrimoine architectural contemporain bordelais.

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

### **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'acter le don des archives de l'agence d'architecture Salier-Fouquet, de régler les conditions d'accès et de communication du fonds au public et la cession à titre gratuit des droits de représentation et de reproduction pour permettre la communication et la valorisation de ce fonds d'archives.

### **ARTICLE 2 – Prise en charge et traitement du fonds Salier-Fouquet**

La Ville de Bordeaux prend à sa charge la conservation matérielle, le classement et l'inventaire du fonds Salier-Fouquet.

A l'issue de ces traitements, les répertoires et inventaires des documents donnés seront établis en trois exemplaires au moins, dont l'un sera remis à chacun des donateurs.

A l'issue du traitement du fonds par les Archives municipales, l'instrument de recherche produit, tant sur support papier qu'électroniquement, sera mis à la disposition du public, sur place et en ligne.

### **ARTICLE 3 – Conditions d'accès et de communication du fonds au public**

Les donateurs souhaitent que les archives de l'agence d'architecture Salier-Fouquet soient communicables au public 10 ans après le décès de M. Yves Salier.

Pendant la période de non communication du fonds Salier-Fouquet au public, les demandes de communication seront uniquement traitées et accordées par l'autorisation conjointe des donateurs ou le cas échéant, par leurs ayants-droits nommément désignés ci-après :

- pour M. Yves Salier, à savoir Hélène Salier, son épouse et Ève Salier, sa fille.
- pour M. Patrick Fouquet, l'autorisation sera donnée a priori.

Les Archives municipales communiqueront ensuite les documents aux demandeurs exclusivement sur présentation de l'accord écrit des donateurs ou de leurs ayants-droits désignés ci-dessus. La consultation des documents se déroulera uniquement en salle de lecture des Archives municipales ou, à défaut, dans tout local adapté à la communication des documents au sein du bâtiment des Archives municipales. Tout prêt ou déplacement des documents en dehors des Archives municipales sont exclus dans le cadre de la communication aux personnes autorisées.

Une fois ce délai échu, les Archives municipales assureront la communication au public des documents dans leur salle de lecture, selon les dispositions du règlement intérieur, et au regard de leur état de conservation.

#### **ARTICLE 4 – Représentation et reproduction du fonds Salier et Fouquet**

Pendant la période de non communication du fonds Salier-Fouquet au public, les donateurs ou, à défaut leurs ayants-droits ci-dessus nommément désignés, conservent la jouissance de leurs droits patrimoniaux (reproduction et représentation) sur les documents du fonds Salier-Fouquet conservés aux Archives municipales.

A compter de la libre communication des archives au public et jusqu'à l'extinction des droits de propriété intellectuelle protégeant le droit d'auteur, les donateurs cèdent leurs droits patrimoniaux (reproduction et représentation) sur les documents du fonds Salier-Fouquet, à savoir les plans, les photographies, les calques, les esquisses, les croquis et tout document écrit, à titre gracieux à la Ville de Bordeaux de la façon suivante :

- le droit de représentation des documents dans les locaux des Archives municipales, pour toute communication au public dans le cadre d'une consultation des documents, d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives municipales de Bordeaux.
- le droit de représentation des documents dans les locaux appartenant à la Ville de Bordeaux, dans le cadre d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives municipales de Bordeaux ou dans lesquels les Archives municipales de Bordeaux seraient partenaires.
- le droit de représentation des documents dans tous lieux et tous espaces privés ou publics pour et dans lesquels les Archives municipales auraient consenti à un prêt des documents, sous réserve que l'état matériel et de conservation des documents le permette.
- le droit de reproduction des documents pour les Archives municipales par tous moyens d'édition graphique pour des catalogues d'exposition, des guides de recherches, des instruments de recherche, des publications, des brochures, des cartes postales, des cartes de vœux, des programmes, des affiches, des plaquettes, des cartons d'invitation, des communiqués de presse, des dossiers de presse, par tous moyens audiovisuels pour des reportages, des films, des documentaires, des ateliers pédagogiques y compris les vidéogrammes, par tous les moyens multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels internet ou d'autres réseaux pour des dossiers documentaires, des expositions numériques, des parcours de recherche, des publications numériques, des bases de données de recherche, des communiqués de presse, des dossiers de presse, des articles publiés électroniquement.
- le droit de reproduction des documents à usage privé des personnes dans le cadre de recherches effectuées dans les locaux affectés à la consultation des documents des Archives municipales. Les photographies sont autorisées pour les lecteurs conformément au règlement intérieur des Archives municipales (formulaire d'autorisation de prise de vue renseigné en salle et visé par le conservateur). Ces reproductions sont autorisées expressément dans le cadre d'un usage non commercial, à des fins strictement personnelles par et pour le lecteur.
- le droit de reproduction pour un tiers à des fins d'exposition en tous lieux et espaces publics et privés, à des fins d'édition graphique (catalogues, publications, brochures, cartes postales, programmes, affiches, plaquettes, sans que cette liste ne soit limitative), à des fins d'édition audiovisuelle y compris sous forme de vidéogramme, à des fins d'édition multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels Internet ou d'autres réseaux.

- Dans tous les cas d'usage (droit de reproduction des documents à usage privé des personnes ou pour un tiers), l'utilisateur sera informé de son obligation à se conformer au code de la propriété intellectuelle tant pour les éventuels droits patrimoniaux qui y seraient attachés, qu'au regard des droits moraux (droits perpétuels) et de l'obligation de mentionner systématiquement le lieu de conservation, la désignation du fonds et la cote du document conformément à la mention suivante :

Archives municipales de Bordeaux, Fonds Salier et Fouquet, [cote du document à préciser]

#### **ARTICLE 5 – Prise d'effet de la présente convention**

La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

#### **ARTICLE 6 – Compétence juridictionnelle**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 7 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour M. Yves Salier, 184 avenue de Saint-Médard, 33320 Eysines
- pour M. Patrick Fouquet, 187 rue de l'Ecole Normale, 33200 Bordeaux

Fait à Bordeaux, en 5 exemplaires le

M. Yves Salier, le donateur

M. Patrick Fouquet, le donateur

Le maire de la Ville de Bordeaux

**D-2013/498**

**Banque numérique du savoir en Aquitaine (BNSA). Demande de subvention 2013. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 septembre 2011, la Ville a adhéré au programme BNSA.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2013, deux projets ont été déposés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui portent sur :

- Médiation et diffusion des données patrimoniales issues de l'inventaire patrimonial hors secteur sauvegardé (Mission de recensement du paysage architectural et urbain, Direction générale de l'Aménagement)
- Développement du programme d'éducation au patrimoine *Bordeaux, cas d'école !* en direction des scolaires à partir des ressources numériques municipales dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire (Direction Générale des Affaires Culturelles)

Ces deux opérations sont susceptibles de recevoir une subvention d'un montant global de 18 000 euros. Le plan de financement général de l'opération s'établit comme suit :

<b>Description du projet</b>	<b>Dépense totale par projet</b>	<b>Subvention BNSA</b>	<b>Financement propre de la Ville</b>
Recensement du paysage architectural et urbain	436 200 euros	5 000 euros	431 200 euros
Education au patrimoine	73 400 euros	13 000 euros	60 400 euros
<b>TOTAL</b>	<b>509 600 euros</b>	<b>18 000 euros</b>	<b>491 600 euros</b>

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles auprès de l'Etat (DRAC Aquitaine) afin d'obtenir le financement des deux projets dans les conditions décrites ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

La 498 est une demande de subvention également pour une demande de numérisation qui s'inscrit dans le cadre de la BNSA.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?